TABLE

OU

DIVISION DE CE DISCOURS.

DANS LA TROISIEME:

DANS LA QUATRIEME:





ÉLOGE
DE JEAN-BAPTISTE COLBERT.

QUE j'aime à voir une Société, diſtinguée par ſes talens & par ſa renommée, rappeller à ſa Nation le ſouvenir de ſes grands Hommes, exciter l'Univers à les célébrer, marquer cette ſolemnité par un jour de triomphe; & faire retentir autour de leur tombeau les cris de la louange & de l'admiration!

C'étoit avec impatience que les François attendoient qu'on proclamât le nom de COLBERT, & que la barrière fût ouverte à ſes admirateurs; il leur tardoit de publier ſa gloire, & de manifeſter à l'envi leur amour & leur reconnoiſſance.

Mais il est des hommes qu'il est plus aisé de célébrer, que de bien louer; qui n'ayant parlé au monde que par leurs actions, semblent avoir dédaigné de lui confier la chaîne de leurs pensées. Qu'il seroit présomptueux de vouloir la former! qu'il seroit téméraire de prétendre suivre ces grands Hommes dans leurs vastes mouvemens, & d'oser associer son intelligence à leur génie!

Mais si nous ne pouvons pas atteindre à la hauteur des desseins de COLBERT, nous connoissons ses bienfaits: ils prêteront un langage à notre reconnoissance.

PREMIERE PARTIE.

Suivons-le quelques instans dans les premiers pas de sa vie. C'est le privilége de ses pareils de jetter de l'intérêt jusques sur leur berceau, & d'entraîner sur leurs traces, dès qu'ils se montrent dans la carrière.

Laissons ces serviteurs de la vanité des hommes, les Généalogistes, faire des recherches sur la famille de COLB RT. Quelque fameux qu'eussent été ses ancetres, il les illustreroit par l'éclat de sa gloire, & les regards du monde s'arrêteroient à lui.

COLBERT eut de bonne heure le ſentiment de ſes forces. Dans l'âge où le tumulte des ſens diſtrait des grandes penſées, & où les plaiſirs de la jeuneſſe, en raſſemblant ſur nous toute notre attention, ſemblent borner l'univers à notre individu, COLBERT s'occupoit d'être utile à la ſociété. Il préparoit, par l'inſtruction, de l'aliment à ſon génie, & il voyageoit pour approfondir les objets de l'économie politique qui exerçoient déja ſa méditation.

Mazarin fut le premier qui apperçut COLBERT, & qui s'empara de ſes talens. Mazarin, né ambitieux, mais à qui la nature avoit refuſé ces grandes qualités, qui ſubjuguent l'opinion & entraînent la voix publique, avoit porté toute ſon intelligence vers l'étude des hommes, ſe flattant de ſuppléer, par une connoiſſance déliée des caractères, à l'impuiſſance où il étoit de ſoumettre les eſprits par de grandes choſes. COLBERT réuniſſoit des qualités précieuſes pour ceux qui gouvernent. Intelligent & laborieux, il pouvoit ſervir la gloire du Miniſtre; diſcret & modeſte, il la lui laiſſoit ſans partage.

COLBERT fut admis de bonne heure aux ſecrets de l'adminiſtration. Il n'en abuſa point; il ne fit jamais une vaine parade de ſon crédit.

Une réſerve profonde, une diſcrétion impénétrable, diſtinguèrent ſes plus jeunes ans. Ces qualités à cet âge appartiennent preſque toujours à un grand caractère; elles ne ſont point encore l'effet de la défiance, ce malheureux préſent des années. Dans ces beaux jours de la vie, où le cœur du jeune homme croit trouver par-tout l'honneur & la fidélité, quand il retient ſon ſecret, quand il refuſe de ſatisfaire à la vaine curioſité, c'eſt par l'effet d'un noble ſentiment, c'eſt parce quil croit avoir en lui-même d'autres moyens pour ſéduire, d'autres forces pour dominer.

A vingt-neuf ans, COLBERT fût nommé Conſeiller d'Etat; & Mazarin, après l'avoir éprouvé pendant ſa vie, lui rendit, en mourant, un hommage éclatant. Dans ce moment terrible, où l'éternité qui s'ouvre à nos yeux étouffe nos paſſions, & nous preſſe de dévouer un dernier inſtant à la juſtice & à la vérité, Mazarin adreſſa ces paroles à Louis XIV: *Sire, je vous dois tout, mais je crois m'acquitter en partie, en vous donnant* COLBERT: témoignage honorable & vérité touchante! Oui, Monarques du monde, le plus beau don, le ſeul que l'on puiſſe vous faire, c'eſt un homme capable de comprendre les devoirs du Trô-

ne, & digne de les partager. Souvent vous le cherchez en vain; souvent, fier de lui-même, il se dérobe à vos yeux. L'austérité de la vertu, le noble orgueil du génie, éloignent quelquefois des sentiers de la Cour. Il est une sorte de caractères qui ne veulent rien devoir qu'à leur propre grandeur, & qui méprisent les honneurs qu'il faut obtenir par l'adresse.

Mais Louis aîmoit les grands Hommes & les recherchoit. Son ame fière & superbe ne pouvoit ni s'en étonner ni les méconnoître. Il sentit le mérite de COLBERT; passionné pour la gloire, il l'environna de son amour & de sa faveur, & il le défendit contre les piéges de l'envie & les attaques de la haine.

A la mort de Mazarin, Fouquet gouvernoit les Finances. Noble, généreux & facile, il administroit la fortune de l'Etat, comme il conduisoit la sienne. Mais l'aimable abandon d'une ame sensible, qui suffit au charme de la vie privée, n'est pas la vertu d'un homme public: & telle est peut être la condition malheureuse des grandes places; c'est qu'en même temps qu'une ame ardente & passionnée est l'unique source des belles actions, il faut dans un homme d'Etat que les premiers mouvemens de cette ame se tournent contre lui-même, en tempérant l'é-

nergie de ſes ſentimens habituels, en le ſéparant, en quelque manière, de ſes affections pour le livrer tout entier à cet objet profond d'amour & de méditation, l'ordre & le bien public ; dure épreuve pour un homme ſenſible, qui ſe voit contraint d'échanger les jouiſſances d'un cœur libre d'aimer ou de haïr, contre la ſervitude du devoir, & la ſatisfaction raiſonnée qui naît de l'accompliſſement de ſes lois.

Fouquet étoit bien loin de cette force d'ame. La foibleſſe de ſon caractère rendit ſes talens inutiles; il ſentit bientôt le fardeau du Miniſtère, & crut s'en ſoulager, en détournant les yeux des devoirs qu'il impoſe, marche ordinaire des hommes médiocres, qui ne pouvant atteindre à la hauteur d'une grande place, la rabaiſſent à leur niveau, & ſe contentent d'en faire un inſtrument de leurs goûts & de leurs paſſions.

Fouquet, careſſé par les Courtiſans, chéri de ſes amis, ſe repoſoit ſur leur zèle ; mais le déſordre étoit à ſon comble. L'adminiſtration de Mazarin & de longues négligences avoient accumulé les abus ; la voix lente, mais puiſſante du malheur des Peuples ſe faiſoit entendre, & les Finances bouleverſées demandoient un Reſtaurateur.

Ce petit nombre d'hommes, qui regardent & qui jugent, & dont l'opinion fait le mouvement public, avoient les yeux fixés ſur COLBERT : Louis n'héſita point à lui confier l'adminiſtration générale des Finances du Royaume.

Quel emploi ! quels devoirs ! Si, comme nous l'avons eſtimé dans notre orgueil, l'homme eſt l'image de Dieu ſur la terre, celui qui peut avec plus de motifs prétendre à cet auguſte titre, c'eſt, après le Monarque, l'Adminiſtrateur des Finances d'un grand Etat. Comme le maître du monde, il doit gouverner ſans effort & ſans paroître; ainſi que l'Etre ſuprême fait ſervir le mouvement à l'harmonie de l'univers; il doit diriger les paſſions vers la force & la félicité publiques. C'eſt lui qui doit raſſembler en ſa penſée les droits de l'homme & ceux d'une Nation, ce qu'il faut à l'un pour ſon bonheur, ce que l'autre exige pour ſa défenſe; c'eſt lui qui doit être le médiateur entre l'intérêt perſonnel qui ſe refuſe à l'impôt, & les beſoins de la Société qui le réclament. On peut le dire : dans la conſtitution actuelle des Sociétés, c'eſt à l'adminiſtration des Finances que toutes les parties du Gouvernement ſe rapportent & s'enchaînent; c'eſt elle qui doit indiquer à la Marine & à la Guerre la portion de richeſſes qu'on

peut consacrer à la force ; c'est elle qui doit enseigner à la Politique le langage qui sera d'accord avec la puissance ; c'est elle enfin qui enveloppe dans ses soins les intérêts de tout un Peuple : car c'est par une juste mesure & une intelligente application des impôts, qu'ils accompagnent l'industrie, sans la combattre, & que le travail s'unit au bonheur ; & c'est par une sage distribution des dépenses, que le tribut du citoyen remplit sa destination, & lui retourne en accroissement de sûreté, d'ordre & de tranquillité.

O quelle éminente & redoutable fonction que celle où l'on peut se dire : tous les sentimens de mon cœur, tous les mouvemens de ma pensée, tous les instans de ma vie, peuvent nuire ou servir au bonheur de vingt millions d'hommes, & préparer la ruine ou la prospérité de la race future !

Mais plus ces fonctions sont grandes, plus les qualités qu'elles exigent sont étendues. Parcourons-les un instant, si nous le pouvons, avant de parler de l'administration de COLBERT. Nous connoîtrons ce qu'il étoit, en cherchant ce qu'il devoit être. Pour faire admirer un grand Ministre, quelque supérieur qu'il soit, il faut encore user d'adresse avec la foiblesse &

la malice humaine ; il faut peut-être préſenter ſes qualités ſéparées de ſon nom & de ſa perſonnes : car les plus grandes perfections ceſſent de nous étonner, quand nous les contemplons dans un homme : le rapport phyſique que nous nous ſentons avec lui, détruit notre reſpect, & nous ne croyons point à la grandeur de ce qui nous reſſemble (*).

En méditant ſur les qualités néceſſaires à un Adminiſtrateur des Finances, voici les premières réflexions qui ſe préſentent à mon eſprit.

La ſenſibilité lui donne le déſir d'être utile aux hommes : la vertu lui en fait un devoir : le génie lui en ouvre les moyens : le caractère les met en uſage ; & la connoiſſance des hommes adapte ces moyens à leurs paſſions & à leurs foibleſſes.

La ſenſibilité qu'on lui demande n'eſt pas cette ſenſibilité commune, qui s'agite à l'aſpect d'un miſérable, & qui ſe calme en détournant la vue, mais une ſenſibilité vaſte, durable &

(*) L'orgueil que nos qualités nous inſpirent ne nous engage pas toujours à honorer ces mêmes qualités dans les autres ; notre orgueil eſt, en quelque manière, individuel ; il ne tient qu'à un ſentiment de propriété, mais foibles & timides au fond de notre cœur, nous avons rarement l'orgueil de notre eſpèce.

profonde, capable de l'unir au bonheur de tout un Peuple, qui présente à ses yeux le pauvre obscur au fond d'une Province, qui lui fait entendre ses cris, qui lui montre ses larmes, qui, dans l'immensité d'un grand Royaume, anéantit les distances qui le séparent des malheureux, & range autour de lui, par la pensée, tous ceux auxquels il peut faire du bien.

La vertu nécessaire à un Administrateur des Finances, n'est fixée par aucune borne : à chaque instant le bien public lui demande le sacrifice de son intérêt, de ses affections, & même de sa gloire. Il faut qu'il soit poursuivi par cette pensée, que la bienfaisance d'un homme d'Etat est une justice inébranlable, que cette justice fait le bonheur d'un Peuple, & la faveur celui d'un seul homme ; il faut qu'il soit entrainé vers ces principes, ou par un heureux instinct, ou par une méditation profonde sur les lois de la Société, ou par un mouvement plus grand, plus rapide & plus impétueux, par l'idée d'un Dieu qui tient entre ses mains les premiers anneaux de cette vaste chaîne, qui nous a permis d'entrevoir l'harmonie de l'univers, & qui dans cet exemple magnifique nous donnant une idée de l'ordre, nous excite à l'observer, par l'ardent désir de lui plaire.

Les facultés de l'esprit qui doivent former le génie de l'Administrateur sont tellement étendues & diversifiées, qu'elles semblent, pour ainsi dire, hors de la domination de la langue.

Il faut, pour s'en faire une idée, réunir l'étendue à la profondeur, la facilité à l'exactitude, la rapidité à la justesse, la sagacité à la force, l'immensité à la mesure.

Aussi, devant l'esprit d'administration, tous les autres disparoissent. L'esprit de société se borne à considérer les objets successivement, sous différentes faces, & par des rapports ingénieux, mais prochains. Il faut que cet esprit ne présente que des combinaisons simples, afin qu'elles soient proportionnées à l'attention d'un instant qui doit les appercevoir. L'esprit d'administration est bien d'une autre trempe; les objets qu'il doit enchaîner, les rapports qu'il doit saisir, sont à grande distance; c'est à l'hommage des Nations & des siècles qu'il doit prétendre, & c'est à l'étendue de leurs lumières qu'il doit proportionner ses combinaisons. Aussi, l'homme doué de cet esprit, peut avoir presque seul la conscience de ses forces; il ne peut conduire les autres jusques aux bornes de ce qu'il voit, & sa grandeur est une grandeur inconnue: souvent du moins le secret n'en est

confié qu'à la succession des âges. Le Temps & la Postérité, ce sont-là ses seuls Juges.

L'esprit de méditation, à qui nous devons tant de découvertes dans les sciences & dans la morale, ne peut pas non plus nous donner une idée du génie de l'Administrateur. Cet esprit s'étend fort loin, sans doute, & ses bornes ne sont pas connues; mais il s'avance pas à pas: c'est de chaînons en chaînons qu'il atteint à la vérité. Le génie d'administration ne marche point ainsi: il faut qu'il embrasse à la fois tous les objets de son attention; il faut qu'il découvre, d'un seul regard, le but & les moyens, les rapports & les contrariétés, les ressources & les obstacles; il faut, pour ainsi dire, que l'univers se déploye devant lui. Il est quelques principes qui s'enchaînent, mais ils fléchissent à l'application: les circonstances, le temps, tout les modifie. C'est le coup d'œil, donné par la nature, qui en fixe la mesure; & pour ce coup d'œil, il n'est point de leçons, il n'est point de lois écrites; elles naissent & meurent dans l'ame des grands Hommes.

Un Administrateur des Finances, doué des heureuses qualités dont nous venons de parler, soumet à son intelligence tous les objets de son attention. Mais la puissance de l'homme, bor-

nées par la nature, le met dans la nécessité d'avoir recours à ses semblables pour l'exécution de ses desseins. Si les hommes sont les instrumens de sa pensée, il doit les connoitre, & les discerner. Confondus par des formes semblables, ils trompent facilement la médiocrité qui les prend & les emploie au hazard, ou qui ne les distingue que par des masses frappantes, & par les instructions tardives de l'expérience. Mais chaque jour est précieux à l'homme chargé du bonheur des Peuples ; il ne lui est pas permis de n'être éclairé que par ses fautes. Il faut donc qu'il ait ce tact aussi fin que rapide ; ce talent de connoître les hommes, & de les distinguer par des nuances fugitives, plus subtiles que l'expression ; cet art de surprendre leur caractère, lorsqu'ils parlent & lorsqu'ils écoutent ; cette promptitude à les saisir jusques dans leur hypocrisie & dans leur dissimulation, & lorsqu'ils cherchent à lui plaire, & lorsqu'ils veulent le tromper. Habile sur-tout à distinguer ce qu'ils sont de ce qu'ils croyent être, il n'est point surpris par leur opinion. L'homme se connoît rarement ; s'il est borné dans ses moyens, il l'est aussi dans sa vue, & cette proportion lui donne de l'audace ; il s'avance avec confiance. L'Administrateur éclairé le juge, &

le met à ſa place; il n'exige de lui ni ce qu'il offre, ni ce qu'il promet, mais ce qu'on peut en attendre.

Mais toutes les grandes qualités dont nous venons de parler feroient encore inſuffiſantes, ſans celle qui donne la vie à toutes les autres, & qu'il me reſte à nommer; c'eſt le caractère.

J'entends, par le caractère, cette puiſſance de l'ame, cette force inconnue, qui ſemble unir, par une flamme inviſible, le mouvement à la volonté, & la volonté à la penſée. Différent de l'eſprit, qui s'accroît par l'inſtruction, & qui s'enrichit par les idées des autres, le caractère ne doit ſa force qu'à la nature; il ne ſe prend ni ne s'inſpire; il ne ſe donne ni ne ſe communique. C'eſt par lui cependant que la vertu eſt active, & que le génie eſt bienfaiſant. Oui, c'eſt le caractère qui traduit les hautes penſées en grandes actions, par la conſtance dans le vouloir, & la fermeté dans les deſſeins. C'eſt par lui que l'homme s'élève, & qu'il atteint à ſa véritable grandeur, au pouvoir d'agir & de faire, de pourſuivre & d'exécuter, de réſiſter & de vaincre.

Que tous ces hommes médiocres qui déſirent avec tant d'ardeur que cette place ſoit vacan-

te, & qui ſe préſentent avec tant de confiance pour la remplir, ſe ſoulèvent un moment, & meſurent des yeux ces immenſes proportions qui doivent former un grand Adminiſtrateur, & qu'ils ſe regardent enſuite : nouveaux Phaëtons, qui ſe diſputent le char du ſoleil pour embraſer le monde, au lieu de l'éclairer.

Mais ici s'élève une clameur qui me ramène à mon ſujet. Quel homme, demande-t'on, peut atteindre à ces perfections, quel homme en approcha jamais ? COLBERT.

SECONDE PARTIE.

Depuis la mort de Sully, qui avoit montré ce que peuvent la vertu, l'eſprit juſte, & la fermeté dans l'adminiſtration des Finances, cette partie eſſentielle du Gouvernement avoit été continuellement négligée. Richelieu, entiérement occupé d'affermir l'autorité Royale, & d'étendre au dehors la puiſſance de ſon Maître, n'avoit pas appliqué ſon génie à cet important objet : la minorité de Louis XIV, les guerres de la Fronde, l'eſprit & le caractère de Mazarin, avoient porté le déſordre à ſon comble.

On recevoit ſans règle, & l'on dépenſoit ſans meſure. A tous les beſoins ordinaires, ſe joignoit, dans un temps de factions; le prix des devoirs dont on demandoit le ſacrifice; il falloit ſuppléer, par l'affoibliſſement des caractères, au défaut de vigueur dans l'administration : il falloit entraîner, par des intérèts particuliers, ceux qu'on ne pouvoit contenir par l'ordre public, & rabaiſſer par la corruption ceux qu'on ne pouvoit plus dominer par des vertus. Au milieu des efforts de la foibleſſe, le Miniſtre, incertain de ſa place, ſacrifioit la force future aux reſſources d'un inſtant. Chaque ſubalterne, ſuivant cet exemple, cherchoit à profiter des circonſtances; & les Financiers, que leur éducation n'avoit pas encore mèlé dans la ſociété, incertains d'obtenir de la conſidération, n'écoutoient que leur cupidité; ils achetoient le crédit, & le crédit les défendoit. Dans ce déſordre, où toute penſée profonde pèſe à l'adminiſtrateur, parce qu'elle l'arrète trop long-tems ſur ſes fautes ou ſur ſa foibleſſe, on n'avoit aucune prévoyance. A meſure qu'on apercevoit de nouveaux beſoins, on établiſſoit de nouveaux impôts; on les négocioit aux Traitans, & les yeux fixés ſur l'argent qu'on recevoit, on détour-

noit ſon attention de l'avenir. L'aveuglement étoit ſi grand, qu'à meſure que les impôts s'accroiſſoient, la recette du Tréſor Royal étoit diminuée: étrange poſition, qui annonçoit à la fois & l'ignorance des Adminiſtrateurs, & la ruine du Royaume!

Tel étoit l'état des affaires, lorſque COLBERT fut chargé des Finances. Il oppoſa d'abord ſon caractère & ſon eſprit d'ordre à cette eſpèce de brigandage. Il défendit ſans relâche la choſe publique contre l'intérêt particulier, la Société contre l'individu, & l'avenir contre le préſent. Il ordonna des règles ſi ſimples de comptabilité, & il en pourſuivit l'obſervation avec tant de ſévérité, que les plus grands abus ne tardèrent pas à diſparoître.

Sous Mazarin, on ſuppléoit à l'inſuffiſance des moyens réels par des promeſſes qu'on ne pouvoit pas remplir. COLBERT, avant de s'engager, approfondiſſoit ſes reſſources. La majeſté de la vérité eſt préſente au cœur d'un grand Homme, & l'Adminiſtrateur politique en connoît l'importance; il ſait que lorſqu'une promeſſe devient une action réelle par la confiance, les richeſſes d'un Etat s'augmentent, parce qu'il ne faut plus autant de monnoies pour faire fonctions de gages entre les hom-

mes ; & la portion d'argent qui n'eſt plus néceſſaire à cet uſage, s'applique à des emplois féconds, & devient par la reproduction une ſource de nouveaux bien.

COLBERT perſuadé que les impôts n'ont pour but que le bonheur & la défenſe de la Société, n'eut garde d'enrichir les Caiſſes Royales aux dépens de la richeſſe publique. Il conſidéroit le bonheur & l'amour des Peuples comme un tréſor aſſuré, & il ſe plaiſoit à en faire le dépôt de ſes reſſources.

Il examina les divers impôts qui ſubſiſtoient : il les modifia, & les diminua conſidérablement ; mais il le fit avec tant de juſteſſe & de ſagacité, qu'en dégageant l'Induſtrie, le Commerce & l'Agriculture des poids immenſes qui arrêtoient leur mouvement, la recette du Prince fut augmentée.

Un autre obſtacle à la circulation venoit du grand nombre de péages qu'on avoit établis ; la France en étoit couverte ; leur multiplicité tendoit des piéges à l'innocence, & préſentoit des tentations continuelles à la cupidité vigilante. Cet arrangement parut à COLBERT également nuiſible aux Finances & préjudiciable aux mœurs. La communication étoit gênée, le Commerce embarraſſé ; & dans le même temps, ces appâts con-

tinuels excitoient les Marchands à la fraude, & dépravoient le génie du Commerce, dont la base est la bonne foi. Toute la Nation même, rebutée par ces exactions continuelles, perdoit de vue la sage & respectable origine des tributs; elle cessoit de les envisager comme le juste concours que les membres d'une Société doivent à son maintien & à sa défense: triste effet d'une administration inconsidérée, qui fait des droits du Prince un objet de haine, & convertit en ennemis ceux qui les recueillent en son nom!

COLBERT tempéra ces abus, en abolissant la plus grande partie de ces péages, & conservant les Douanes aux entrées du Royaume, qui, en même temps qu'elles sont un objet de revenu, servent à contrebalancer les lois prohibitives des autres Nations, & à défendre les produits de l'Industrie Françoise contre la concurrence étrangère.

Il ressentit vivement les oppositions constantes de quelques Provinces, qui mirent obstacle à la perfection de ses desseins. Ces utiles arrangemens sont consacrés dans un Edit célèbre (*). Le préambule est noble & touchant. COLBERT fit presque toujours parler Louis XIV en père plutôt qu'en

(*) De Septembre 1664.

Roi, parce qu'il l'estimoit encore plus grand par ses bienfaits que par sa puissance.

En même temps que ce Ministre établissoit un ordre rigoureux dans les recettes, il examinoit avec scrupule toutes les parties des dépenses. Celles qui étoient inutiles au bien de la Société, lui paroissoient une distribution injuste; il combattoit contr'elles; il ne vouloit conserver que les dépenses qui assuroient la paix, l'ordre & la défense du Royaume. Il n'eut ni cette petite économie qui décourage les talens, ni cette prodigalité qui excite les vices.

Il est vrai cependant qu'il ne fut point indifférent à l'éclat de la Cour & à la pompe du Trône: sans doute qu'il la croyoit nécessaire pour dominer cette multitude, qui ne juge que par les sens, & pour attirer au Souverain ce respect rapide qui fait partie de sa force; mais il veilla toujours comme un gardien fidelle sur cette foule d'abus & d'intérêts personnels qui viennent se ranger entre le but & les moyens, qui s'attachent aux distractions de l'Administrateur, qui se fortifient dans le trouble, & s'accroissent dans le désordre; comme on voit ces monstres de mer suivre un vaisseau dans sa route, profiter de la négligence des matelots, & attendre avec avidité que les tempêtes & les orages leur livrent de nouvelles proies.

Par ces divers arrangemens, COLBERT n'avoit encore déployé que la justesse de son esprit & la fermeté de son caractère. Il fit connoître son génie en s'occupant des objets qui constituent la richesse & la puissance d'un Etat.

C'est à lui que nous devons les premières lumières sur cet important objet. Les Ecrivains sont venus ensuite ; ils ont mis en systême ce qu'il avoit indiqué par sa conduite, & quelquefois ils ne l'ont pas nommé ; car telle est, s'il m'est permis de le dire, l'insolence de la parole, qu'excitée & conduite par les actions d'un grand Homme, elle méconnoît son guide, & lui refuse le partage de la gloire qu'elle réclame & des honneurs qu'elle reçoit. Sans doute il eut besoin d'élever ses reflexions vers les premiers principes de la Société, pour ne point s'égarer dans sa route. Essayons de les appercevoir ; marchons à la lumière de ses actions ; que leur éclat nous guide, &, s'il se peut, nous approche de sa pensée.

TROISIEME PARTIE.

Augmenter la force publique sans nuire au bonheur des particuliers, voilà peut-être le but de l'administration des Finances.

Ce but est grand, sans doute, mais il est diffi-

cile à remplir ; car les moyens qui conſtituent la puiſſance de la Société, contrarient ſouvent le bonheur de ſes membres : l'une demande des ſacrifices, l'autre ne veut que des jouiſſances.

L'Adminiſtrateur tempère ces oppoſitions, ſans pouvoir les détruire, & ſes ſuccès ſont annoncés par l'accroiſſement de la population : car elle naît du bonheur, & c'eſt elle qui produit la force.

C'eſt à la faveur d'une aiſance générale, que les hommes ſe multiplient ; & c'eſt par le reſpect du Souverain pour leurs libertés & leurs propriétés, qu'ils s'attachent à la Société qui les a vu naître, qu'ils la ſervent, qu'ils la défendent, & qu'ils lui rendent, dans leur force, ce qu'ils ont reçu d'elle dans leur foibleſſe.

Les beſoins continuels de l'homme, qui ne peuvent être ſatisfaits que par la fécondité renaiſſante de la terre, nous ont appris de bonne heure que la baſe eſſentielle de la population étoit l'Agriculture ; elle en feroit même l'unique ſource dans une Société où les biens de la terre feroient recueillis en commun, & partagés également. Mais par l'effet des lois de la propriété, il eſt encore d'autres circonſtances qui concourent à l'accroiſſement de la population d'un Etat ; car un propriétaire, après avoir nourri ceux qui ont cultivé ſa terre, & après avoir payé les impôts à la

Société, demeure possesseur d'une somme considérable de subsistances ; & l'homme ne donnant rien pour rien, cet amas de fruits, en ses mains, ne deviendra la nourriture de ses compatriotes, qu'autant que par leur travail & leur industrie, ils pourront lui présenter des échanges agréables & de nouvelles jouissances.

C'est ici qu'on découvre le service important que rendent les Métiers, les Arts & les Manufactures ; ils augmentent la population, en arrètant sans contrainte les excédens de subsistances que les Propriétaires tiennent dans leurs mains, & dont ils ont le droit de disposer à leur gré.

Cependant si ces Manufactures n'étoient agréables qu'aux membres de la Société où elles existent, leur utilité seroit imparfaite ; car les propriétaires qui désireroient des productions d'un autre pays, consacreroient encore à les acquérir une partie des denrées de nécessité dont ils sont les maîtres : ce qui ne sera plus nécessaire, si ces Manufactures peuvent plaire aux Nations étrangères ; & deviennent un objet d'échange.

Mais les hommes, occupés des Arts, des Manufactures, & de la culture des Terres, livrant à cet objet toute leur attention, & ne vivant que de leur travail, ont besoin d'en recevoir le prix chaque jour, & ne peuvent pas se détourner

de leurs occupations pour chercher loin d'eux des acheteurs.

C'est ici que se présente la fonction des Négocians, & son importance. Leurs moyens, toujours prêts, répondent aux besoins journaliers de l'Industrie; & leur active intelligence, excitée par l'intérêt personnel, défend dans les échanges les productions nationales contre celles des étrangers. Ardens Négociateurs, ils les portent au bout de l'univers, & ils observent sans cesse & les lieux & les temps qui leur sont favorables.

Voilà donc l'Agriculture, les Manufactures & le Commerce qui semblent former une chaîne de bienfaits, & s'unir pour étendre la population & multiplier les jouissances. L'Agriculture fait naître les subsistances, les Manufactures les retiennent, les font servir en entier à la population nationale; & le Commerce par ses capitaux & son intelligence, favorise à la fois les produits de la Terre & ceux de l'Industrie.

Si ces principes étoient vrais, que deviendroient ces reproches contre COLBERT, si souvent répétées depuis quelque tems?

Il a desservi, dit-on, l'Agriculture, en favorisant les Manufactures; il a pris les branches pour le tronc, & les effets pour les causes.

Certes, je ne croirai pas facilement à cette

erreur grossière de la part d'un grand Homme, & j'appelle d'une sentence destructive de sa gloire. Instruits par ses actions, guidés par ses principes, nous venons d'appercevoir au contraire que la culture des Terres, les Manufactures & le Commerce, ne sont point des fonctions rivales, mais qu'elles s'entraident mutuellement & concourent au même but.

Jettons maintenant un coup d'œil rapide sur la manière dont COLBERT a favorisé ces trois sources importantes de la prospérité du Royaume.

L'Agriculture est la plus essentielle & la plus nécessaire. Aussi l'Administrateur éternel, en ordonnant à la terre de multiplier la semence dans son sein, & de déployer au tems des moissons ses nouvelles richesses, semble n'avoir voulu confier qu'à ses soins paternels & les sources de la vie, & la reproduction des biens qui l'entretiennent & la multiplient.

Cette heureuse fécondité devient un garant de l'Agriculture, par-tout où les passions des hommes ne s'opposent pas à son progrès.

Mais dans l'état de Société, les récoltes étant destinées à nourrir les Cultivateurs, à acquitter les impôts, à payer le prix des premières avances, & à procurer enfin des jouissances aux Propriétaires de la terre ; lorsqu'il n'y a pas une juste

proportion entre ces divers intérêts, l'Agriculture est négligée, & ses progrès sont retardés.

Ces différens rapports eussent été faciles à déterminer dans tous les temps, si les droits que le Cultivateur, le Prêteur & le Souverain exercent contre la propriété, eussent toujours été satisfaits avec les fruits même de la terre.

Mais l'introduction des Monnoies, comme mesure de toutes les valeurs, a rendu les erreurs d'administration plus faciles, en faisant naître des disproportions plus ou moins permanentes dans les rapports dont nous venons de parler.

C'est donc sur ces différens objets, c'est sur ces proportions importantes que l'Administrateur, occupé de favoriser l'Agriculture, doit fixer continuellement ses regards; & c'est encore la conduite de COLBERT qui nous l'enseigne. Il diminua considérablement les impôts sur les terres, & principalement les Tailles qui affectent les Cultivateurs les plus pauvres. Il tempéra la rigueur des saisies qu'elles occasionnent; car il ne vouloit pas que le malheur fût puni par l'impuissance de le réparer. Convaincu que rien n'est plus insupportable à l'homme que le caprice des autorités subalternes, il voulut y soustraire cet impôt par des réglemens uniformes, & il désira de le fixer d'une manière invariable, en le proportionnant

tionnant à la terre, par un cadastre général. On regrette que ces vues bienfaisantes n'ayent pas été remplies. L'incertitude du cultivateur, sur le tribut qu'on lui demandera, devient un des plus grands maux de sa vie ; il est sans cesse tourmenté ou par l'injustice qu'il éprouve, ou par celle qu'il soupçonne : heureux celui qui pourra le délivrer de cette peine renaissante, & qui lui permettra de révéler sans crainte & les faveurs du Ciel, & les succès de son industrie !

La plûpart des grands chemins étoient impraticables : COLBERT apperçut leur importance ; il les fit réparer, & il ordonna qu'on ouvrît de nouvelles routes. Ce n'est point lui qui imagina d'y subvenir par des corvées : impôt particulier sur la classe d'hommes qui auroit le plus besoin de soulagement ; impôt inégal en lui-même, parce qu'il se prélève en journées, & que le prix du temps varie selon les dégrés d'industrie ; impôt qui blesse enfin, parce qu'il donne à l'homme l'apparence d'un esclave, en l'obligeant à payer en travail ce qu'il voudroit acquitter en argent, cette image de la propriété.

COLBERT étendit ses vues plus loin ; il sentit que des Canaux rendroient les communications plus faciles, & restitueroient à la culture des grains & à la population une partie de ces

nombreux arpens qu'il faut conſacrer à la nourriture des animaux néceſſaires aux tranſports par terre.

Auſſi-tôt le ſuperbe Canal de Languedoc eſt entrepris ; & par une route ouverte au milieu des terres de la France, l'Océan vient s'unir à la Méditerranée. En même temps on deſtine à d'autres Provinces de ſemblables bienfaits, & le Canal de Bourgogne eſt projeté.

Louable deſtination des impôts ! bel uſage de la puiſſance ! elle unit les forces de la Société pour ſon propre bonheur, & pour celui des générations à venir.

Ces Chemins réparés, ces Canaux entrepris, furent ſans doute un ſervice important rendu à l'Agriculture.

Les emplois d'argent que la finance avoit offerts à la cupidité nationale, ſous les précédens miniſtères, & la multitude de charges & de priviléges que des beſoins continuels avoient fait naître, attiroient à Paris tout l'argent du Royaume ; Colbert ne tarda pas à fermer ces nombreuſes portes ouvertes à l'uſure & à l'avarice ; il reſtreignit les prérogatives uſurpées par les charges ; il abolit une multitude de priviléges établis par la faveur & par l'intrigue ; il diminua les profits des affaires de Finances, & les rendit plus rares ;

fixa d'une manière positive les droits d'une quantité de créances publiques acquises abusivement, & qui se négocioient à des prix proportionnés; il assura le payement des intérêts avec tant de sagesse, qu'on ne demanda plus, en trafiquant ces créances, le prix du péril qu'on y croyoit attaché.

Tous ces arrangemens firent baisser rapidement le prix de l'argent. Les Capitalistes, las d'attendre inutilement des placemens usuraires, dirigèrent une partie de leurs moyens vers le Commerce & vers les Campagnes, & les Propriétaires des terres trouvèrent du secours à des prix modérés. Ce fut sans doute un nouveau bienfait de COLBERT envers l'Agriculture.

Enfin, en étendant & ranimant, comme il le fit, la Marine, la Pêche, le Commerce, les Colonies, les Arts & les Manufactures, il présentoit à la terre de nouveaux hommes à nourrir, & aux Propriétaires de nouveaux objets de jouissance & d'émulation.

Voilà pourtant ce qu'a fait pour l'Agriculture ce COLBERT, accusé d'en avoir ignoré l'importance. Mais, dit-on, il n'a pas permis dans tous les temps la sortie des bleds, sans mesure & sans limite. Il n'a donc pas senti que la liberté est l'ame du Commerce; il n'a donc pas connu les

effets invincibles de la concurrence ; il n'a donc pas apperçu la puissance de l'intérêt personnel.

On ne croira point que ces principes fussent étrangers à COLBERT ; mais il les avoit observés avec cet esprit de sagesse, avec cette perception fine & sûre d'elle-même, traits distinctifs d'un homme supérieur.

Il avoit considéré ce qu'étoit la France au milieu de l'Europe. La fertilité variée de son sol, ses côtes baignées par la mer, la douceur de son climat, l'intelligente industrie de ses habitans, leur sensibilité douce & sociale, tout annonçoit un pays favorisé du Ciel, & qui pouvoit parvenir à la plus grande population. Mais l'ignorance des gouvernemens met souvent obstacle aux bienfaits de la nature. Nous voyons encore des Nations agricoles échanger leurs bleds, ce germe de nouveaux hommes, contre des travaux qu'elles pourroient encourager chez elles ; & sur un sol fertile, des Africains ignorans & barbares, ne connoissent encore d'autre emploi des hommes que le trafic infame de leur liberté ; car l'habitude la plus déraisonnable & la plus stupide, a souvent besoin d'être rompue par un Administrateur éclairé ; & tandis que l'homme, isolé par son intérêt, adapte ses projets à sa courte carrière, l'Administrateur, ce représentant d'une Société qui se

renouvelle ſans ceſſe, apprend à la conſidérer comme une plante éternelle, & proportionne ſes deſſeins & ſes bienfaits à cette immenſe durée; il ne crée pas une nouvelle nature, mais il lui tend la main, mais il preſſe les hommes de jouïr de ſes bienfaits.

Ce fut le mérite de COLBERT. Nous nourriſſions de nos bleds les Etrangers, pour obtenir le travail de leurs mains. Nous nous ſervions d'eux pour nos pêches & pour nos tranſports maritimes. Nous augmentions leur population; nous retardions la nôtre, & nous rendions nos jouiſſances moins nombreuſes & plus difficiles.

COLBERT ſentit que ſa Nation, par ſon induſtrie & par l'échange de ſes denrées de luxe, pouvoit obtenir toutes les productions étrangères qui lui ſeroient agréables; auſſi-tôt il conçut le deſſein de profiter de ces heureuſes circonſtances, & d'élever la France au plus haut degré de proſpérité dont un pays ſoit ſuſceptible. C'eſt celui où toutes ſes terres ſont cultivées, où, ſans impoſer de privations, ſans contrarier le bonheur, tous les grains ſont conſommés par les membres de la Société, & où l'Induſtrie s'accroiſſant encore, procure par ſes travaux des droits ſur les ſubſiſtances des pays étrangers, & de nouveaux moyens d'augmenter la population.

Colbert crut que pour parvenir à ce but, il suffisoit de développer l'Industrie Françoise, & de reveiller les forces de sa Nation. Mais il eût échoué dans cette grande entreprise, si, en encourageant la population par de nouvelles Manufactures, si en atrirant en France des Ouvriers de toute espèce, il eût négligé le soin de les nourrir, & n'eût pas observé les nouveaux rapports qui pouvoient s'èlever entre la récolte & la consommation des grains.

Il eût fait cependant une grande faute, si, se livrant avec exagération à l'accomplissement de ses desseins, il eût défendu la sortie des bleds dans les temps d'abondance & de superflu. Mais Colbert étoit bien éloigné de ces écarts des hommes ordinaires, qui, pressés de leur gloire, voudroient soumettre la nature à leur impatience & forcer la marche du temps. Colbert se faisoit rendre compte du produit des récoltes dans les diverses Provinces; il comparoit leur résultat aux besoins du Royaume; sur ce rapport, il permettoit, modéroit ou défendoit l'exportation des grains; & l'on voit que, sous son ministère, elle fut très-souvent permise (*).

(*) Il faisoit connoître, par un Edit, les intentions du Roi à cet égard.

On reproche à COLBERT de n'en avoir pas fixé les conditions par une Loi invariable & permanente. Mais peut-on présumer que ce Ministre qui avoit soumis tant d'objets d'administration à des réglemens durables, eût négligé de déterminer de même les conditions de la sortie des grains, s'il avoit cru que cette loi pût être faite avec sagesse ? Que l'homme, réduit par sa petitesse aux plaisirs de la vanité, veuille tout rapporter à ses décisions, qu'il se complaise dans l'image renaissante de son autorité, je n'en suis point surpris : il se distrait de sa médiocrité par la contemplation de son pouvoir ; mais un grand Homme cherche d'autres plaisirs : il aime à dominer les siècles à venir par une loi bienfaisante ; il y met sa grandeur, il y place sa gloire. Ainsi, n'en doutons point, si COLBERT annonçoit chaque année la volonté du Souverain sur l'exportation des grains, c'est qu'il ne croyoit pas qu'il y eût un moyen invariable d'en fixer les conditions avec sagesse ; c'est qu'il ne voyoit pas quel étoit le signe éternel qui pourroit annoncer sans méprise où commenceroit la sortie du nécessaire, où finiroit celle du superflu (*).

(*) Cependant, au milieu des Lois prohibitives, éta-

COLBERT ne ſavoit comment fixer ce point eſſentiel par une loi ; car il ne croyoit pas que le prix des grains pût le faire connoître, parce que le prix eſt le réſultat d'une infinité de circonſtances ; en même temps qu'il eſt réglé par l'abondance ou la rareté de la denrée, il eſt auſſi gouverné par l'abondance ou la rareté de l'argent, par les variations dans l'intérêt, par les beſoins plus ou moins preſſans de nos voiſins, par les erreurs & la cupidité des Marchands ; enfin il eſt des circonſtances importantes que le prix ne peut pas exprimer, parce qu'elles ſont ignorées des acheteurs & des vendeurs, & que l'adminiſtration ſeule peut les apercevoir. Telles ſont des lois prohibitives concertées au dehors, qui vont priver la Nation des reſſources auxquelles elle eſt habituée, & telles ſont ſur-tout les craintes d'une guerre qui troublera les communications, & qui dévaſtera les pays agricoles.

COLBERT avoit auſſi réfléchi ſur la puiſſance de la liberté du Commerce & ſur celle de la concurrence ; ces deux grands mots auxquels on veut réduire aujourd'hui toute la ſcience de

---

bues par d'autres Nations, cette condition ſeroit peut-être la ſeule à laquelle on pût ſoumettre, par une loi perpétuelle, l'exportation d'une denrée néceſſaire à la vie.

l'adminiſtration des grains ; car, ſans s'en appercevoir, on aime ces bienfaiteurs abſtraits qui diſpenſent de l'admiration & de la reconnoiſſance.

COLBERT n'ignoroit pas ſans doute que cette concurrence, à qui l'on accorde tant de pouvoir, rétablit tôt ou tard le niveau qu'elle a dérangé; mais il ſavoit auſſi qu'elle n'y parvient qu'au bout d'un temps donné : intervalle indifférent & preſque imperceptible lorſqu'il s'applique à des marchandiſes de luxe ou de commodité, mais intervalle terrible lorſqu'il eſt queſtion d'une denrée dont on ne peut pas ſupporter la privation pendant un jour; où le doute ſeul eſt un danger, où l'inquiétude d'un moment peut agiter une Province, affoiblir les reſſorts de la confiance, & produire de plus grands maux encore. . . . .

Méditant enſuite ſur la liberté du Commerce, COLBERT avoit ſenti que rien ne pouvoit égaler l'activité de l'intérêt perſonnel; ſoigneux d'ailleurs du bonheur des hommes, il n'avoit garde de les gêner inutilement, ni même pour un bien médiocre; car il ſavoit qu'une erreur volontaire nous vaut plus de plaiſir qu'une ſageſſe ordonnée; mais il avoit apperçu cependant que cette liberté n'étoit pas un guide infaillible, &

il n'étoit point effrayé de lui impofer une limite, quand le bien public demandoit une exception. C'eſt ainſi qu'en abandonnant à la liberté l'exportation des grains ſuperflus, il lui interdiſoit celle du néceſſaire, comme il eût refuſé de lui confier le commerce de l'air eſſentiel à la vie, s'il étoit à la diſpoſition de l'homme.

La libre exportation des grains eſt un droit de la propriété ſans doute; mais cette multitude d'hommes qui n'ont rien à échanger, qui ne veulent que du pain pour le prix de leur travail, & qui en naiſſant ont acquis le droit de vivre, ils ont auſſi leurs titres. La Société eſt fondée ſur une douce réciprocité de conceſſions & de ſacrifices, & c'eſt par cette prudente harmonie que les hommes trouvent dans leur union, du bonheur, de la paix & de la ſûreté.

Nous avons été obligés de nous étendre un peu ſur les vues de Colbert, rélativement à l'Agriculture, parce qu'elles ont été ſouvent attaquées de nos jours. Nous paſſerons plus rapidement ſur les autres parties de ſon adminiſtration, parce qu'on n'a point encore ceſſé de leur rendre juſtice.

On vit s'élever de toutes parts ſous ſon mi-

niſtère de nouvelles occupations & de nouveaux objets d'induſtrie, par l'établiſſement d'un nombre infini de Manufactures ; il excitoit les unes par des ſecours d'argent, les autres par des inſtructions priſes chez les Etrangers, quelquefois par des marques d'honneur, & toujours par cette attention & cet air d'intérêt qui ont tant de pouvoir de la part du Souverain ou de ſon Miniſtre, ſur une Nation ſenſible, & qu'on peut exciter par la vanité, par cette foibleſſe qu'on devroit appeller une vertu ſociale, puiſqu'en ſe nourriſſant d'opinion, elle met ſon bonheur entre les mains des autres, & forme entre les hommes une chaîne éternelle de rapports, de plaiſirs, & de beſoins réciproques.

C'eſt aux ſoins de COLBERT que nous devons les Manufactures renommées de Lyon, celles de Sedan, de Louviers, d'Elbeuf & d'Abbeville, celles des Glaces & des Gobelins, celles des Bas au métier & des Points à l'aiguille, & tant d'autres qui occupent aujourd'hui un nombre infini d'hommes, de femmes & d'enfans, & qui, en étendant la population, multiplient en même temps les jouiſſances.

Pour exciter l'établiſſement de ces Manufactures, il fut obligé d'établir quelques Lois prohibitives ; mais c'étoient des Lois douces, dic-

tées par la ſageſſe ; c'étoient des inſtitutions d'un père tendre, qui, connoiſſant l'induſtrie de ſes enfans, les excite par de légères contraintes à recourir à leurs talens, & à connoître leurs propres forces.

En cherchant à augmenter la puiſſance nationale, on le voit ſans ceſſe occupé du bonheur des citoyens ; ce n'eſt point par des auſtérités ni par des privations durables qu'il veut conduire la France à ſa ſplendeur, il ſait qu'elle eſt appellée par la nature à des jouiſſances ; il n'a garde de contrarier ſes heureuſes deſtinées ; auſſi lorſqu'il voit avec peine les Italiens nous fournir des étoffes d'or & d'argent, il n'ordonne point aux riches de s'en paſſer ; mais il ne laiſſe entrer en France que les matières premières qui lui manquent, & il charge l'intelligence nationale de les fabriquer & de les mettre en œuvre.

Le goût du ſucre & du café devient plus général en Europe ; il n'ordonne point qu'on renonce à ce plaiſir, mais il cherche à le ſatisfaire en augmentant la population ; il fait des efforts pour étendre & vivifier les Colonies ; il s'attache ſur-tout à la plus importante de toutes, à celle de Saint Domingue, dont il préſage la grandeur ; il médite des loix pour les lier à la Métropole. La penſée de COLBERT eſt par-

tout, & l'activité de ce Miniſtre ſe montre en même temps ; il n'aperçoit les obſtacles que pour les franchir, & les difficultés que pour les vaincre.

De nouveaux déſirs ſe manifeſtent ; on veut des thés que nous donne la Chine, & des mouſſelines des Indes ; il ne les défend point, mais il trace les moyens qui doivent nous les procurer avec économie.

Pour toutes les Manufactures d'Europe, il avoit eu ſoin de n'attirer en France que les matières premières, & de confier leur fabrication à l'Induſtrie Françoiſe ; il agit différemment pour les ouvrages des Indes, parce qu'il aperçoit que les habitans de ces contrées ne vivent que de ris dont leur terrein abonde, & qu'un heureux climat & des mœurs ſimples les diſpenſent de tout autre beſoin. Dès-lors il ſentit qu'il ne falloit pas être jaloux de leur travail & lutter contre leur main-d'œuvre, mais en profiter avec intelligence.

En ſuivant les opérations de COLBERT, on voit qu'il ne ſe livre aveuglément à aucun ſyſtème. On ne peut ſe laſſer d'admirer ſon eſprit de ſageſſe & de modération ; par-tout il ſemble ſe jouer à l'avance de ces hommes de notre ſiècle, qui outrent toutes les maximes

générales, afin de se déguiser à eux-mêmes l'impuissance où ils sont d'en poser les limites, & pour donner, par de l'exagération, un air de force à leurs pensées.

L'Administrateur médiocre adopte un ou deux principes, & y soumet sa conduite; né pour l'obéissance & l'imitation, il se fait esclave d'un seul maître; il le suit opiniâtrément, & il se croit fort; il rapporte tout à lui, & il croit avoir le secret de l'univers; jaloux de gouverner, & ne pouvant suivre la nature dans ses variétés, il lui ordonne d'être simple & la rabaisse au niveau de son intelligence; comme on voit des enfans autour d'une machine de Mécanique retrancher de ses roues, & arrêter son mouvement pour la comprendre.

Colbert est bien différent; certain de sa grandeur il ne cherche point à se rehausser par des principes exagérés; familiarisé de bonne heure avec les idées générales, il apprit de même à les dominer. Colbert a vu les oppositions dans les passions des hommes, & les contrariétés dans les règles d'administration; il les suit, il les observe, il les accompagne; son esprit souple & flexible se plie à leurs variétés; il sait bien que cet esprit de mesure est en opposition avec la gloire contemporaine;

car la multitude des hommes croit qu'on ne s'arrête que par foibleſſe : il ſait auſſi que cet eſprit eſt contraire au bonheur de l'Homme d'Etat, parce qu'il le condamne à des obſervations continuelles, lui montre à chaque inſtant l'inſuffiſance de ſes moyens, & lui laiſſe le triſte ſentiment de ſon imperfection ; tandis qu'au ſein des principes exagérés on jouit d'un profond repos, avec un ſeul, la liberté parfaite, on gouverne le monde ſans la moindre peine ; on dit à l'intérêt perſonnel & à l'ignorance ; je me fie à vous, & ils entraînent ; s'ils heurtent, s'ils fracaſſent dans leur route, on ne s'en met point en peine ; on demande un ou deux ſiècles pour en voir l'effet ; ſi la Société bouleverſée ſe refuſe à cette expérience, on l'accuſe d'impatience ; elle ſeule devient coupable ; & le principe garde encore ſa gloire ou ſes prétentions.

En même temps que COLBERT relevoit les Manufactures abandonnées & en introduiſoit de nouvelles, ſon vaſte génie s'occupoit du Commerce. Il ſembloit, avant lui, que la France n'eût voulu communiquer avec les autres Nations que par le fer & par le feu ; auſſi les paſſions deſtructives de la félicité publique paroiſſoient s'être réſervées le droit de donner

des grands Hommes à la France, & l'Hiſtoire n'avoit conſervé les noms que des Guerriers & des Politiques. Il appartenoit à COLBERT d'être jaloux d'une plus haute gloire; il lui appartenoit ſur-tout de ſentir qu'il étoit une plus noble communication entre les hommes, celle des bienfaits de la nature & des fruits de leur induſtrie. On n'entrera pas dans le détail des opérations de COLBERT en faveur du commerce; il le défendit contre l'autorité, contre les intérêts des Fermiers, contre la multiplicité des droits, & contre les préjugés. Ce fut par l'effet de ſes ſoins & de ſes encouragemens, que le commerce du Levant fut ranimé, que celui du Nord fut ouvert, & que celui des Colonies fut étendu.

Enfin, ce fut lui qui éleva cette Compagnie des Indes, long-temps l'objet de notre attachement. L'éloignement de ces Contrées qui rendoit les communications longues & difficiles; l'utilité de joindre l'adminiſtration civile à celle du commerce dans un pays qui n'intéreſſoit que le commerce, où la juſtice de la Métropole ſeroit ſouvent arrivée trop tard, & preſque toujours trompée; la néceſſité de ſubdiviſer les intérêts dans un commerce haſardeux, auquel perſonne ne veut appliquer de

gros

gros fonds, l'importance en même temps d'unir les opérations & de prévenir les inconvéniens de la concurrence dans un pays où l'on n'eſt qu'acheteur & où l'on n'eſt attiré à négocier que par le bas prix de la main-d'œuvre ; ce furent là les principaux motifs qui déterminèrent COLBERT.

Le privilége qui fut attaché à cette Compagnie n'étoit point un bénéfice accordé à quelques perſonnes au détriment de pluſieurs ; c'étoit au contraire un accès ouvert au plus grand nombre ; puiſque la multiplicité des actions rendoit plus étendue la faculté de prendre part à ce commerce ; ce n'étoit pas non plus une inſtitution en faveur de quelques individus contre la Société ; c'étoit au contraire une inſtitution de la Société contre les écarts des intérêts particuliers, puiſque l'unité d'opérations que preſcrivoit le Souverain étoit ſollicitée par le bien public, & devoit augmenter la richeſſe nationale ; & celui-là ſeul eût refuſé de ſacrifier à ces motifs reſpectables le deſir incertain de négocier aux Indes ſelon ſon caprice. Mais ces deux expreſſions, *Excluſif* & *Privilége*, en préſentant des idées contraires à l'eſprit ſocial, ont entraîné pluſieurs opinions ; car beaucoup d'erreurs tiennent à

l'abus des termes ; les idées ont fait naître les mots ; mais les mots ont à leur tour gouverné la pensée.

Je ne sais, mais il me semble que presque tous les grands principes de l'économie politique doivent leur caractère de vérité à l'union de toutes leurs parties ; c'est par cette union qui forme leur essence, qu'elles échappent à l'analyse & se dérobent à l'argument ; & vouloir les mesurer, prétendre les approfondir avec ces instrumens du Rhéteur, qui séparent, qui divisent tout, c'est obscurcir ce que l'on cherche, c'est défigurer ce qu'on veut connoître : non, ce n'est point ainsi qu'on peut atteindre à l'intelligence de ces grands principes : il faut les envelopper de sa pensée, il faut les parcourir d'un seul regard, ou renoncer à les concevoir. Aussi, tandis que le laborieux Erudit, en déployant toutes ses forces, marche d'un pas traînant vers la recherche de la vérité ; l'Homme de génie s'en saisit à l'instant ; la rapidité de ses combinaisons donne aux opérations de son esprit l'apparence d'un instinct ; il regarde, & il voit ; il cherche, & il découvre ; il est semblable à l'astre du jour dont les rayons innombrables, dans le même moment, traversent l'immensité des airs, atteignent

les globes du monde, & les couvrent de leur lumière.

Les grands Hommes sont continuellement poursuivis par ceux qui sont avides de s'élever; ils ne sont défendus que par cette multitude qui ne lutte point contr'eux, ou par ces personnes qui, justes par caractère, mettent la vérité avant leur propre gloire.

Lorsqu'on n'a pu contester à COLBERT les soins qu'il s'étoit donnés pour étendre & favoriser le Commerce & les Manufactures, on a tâché de les faire envisager comme inutiles à la prospérité d'un Etat. Je ne discuterai point ici ces opinions; les principes de COLBERT que nous avons développés, suffisent peut-être pour y répondre.

Mais il est une objection à laquelle nous devons nous arrêter, parce qu'elle s'applique à toute l'administration de COLBERT.

En établissant les Arts & les Manufactures, en étendant le Commerce, en augmentant les richesses nationales, il n'a fait qu'augmenter le luxe; il a donc contrarié la force & la félicité publiques.

Si cette proposition étoit juste, COLBERT se seroit trompé dans son but, & l'édifice de sa grandeur crouleroit avec ses fondemens.

Quelques réflexions courtes sur le luxe, sur

ſon rapport avec le bonheur des hommes & avec la puiſſance nationale, nous aideront à trouver une vérité qui tient de ſi près au jugement qu'on doit porter de COLBERT.

La loi des propriétés produiſit des inégalités de fortune; ces inégalités de fortune entraînèrent des inégalités de jouiſſances; & la ſupériorité des unes ſur les autres fut exprimée par le mot de luxe: ce luxe n'eût été ſuſceptible d'aucun accroiſſement, ſi, à chaque génération, les fruits de ſon travail périſſoient avec elle; mais un grand nombre de productions de la terre & de l'induſtrie ſubſiſtant au-delà de la vie des hommes, les richeſſes mobiliaires s'accumulent dans la Société, tant que des révolutions extraordinaires ne viennent pas les détruire; alors s'introduit un nouveau luxe, qu'on pourroit appeler le luxe des ſiècles, & les diſproportions deviennent plus frappantes. D'un côté, l'on voit cette multitude de richeſſes entaſſées par le temps, ſe joindre aux productions de la génération nouvelle, & répandre leur faſte au haſard par le mouvement des propriétés; & de l'autre, on voit le plus étroit néceſſaire demeurer le partage invariable de cette claſſe d'hommes, qui, par leur nombre & leur rivalité, reçoivent la loi du Propriétaire, & conſacrent, par leur pauvreté, le ſouvenir de ſon avarice.

C'eſt par ces contraſtes remarquables que le luxe étonne & révolte ; mais on voit cependant que dans ſon plus grand éclat, il eſt encore l'effet naturel de la loi des propriétés, du travail & du temps.

Il faudroit, pour l'arrêter dans un pays tel que la France, interdire à la terre d'être fertile, aux hommes d'être induſtrieux, ou ordonner aux propriétaires de ne plus échanger contre le travail les ſubſiſtances ſuperflues qui leur appartiennent, & de les conſacrer à nourrir des hommes oiſifs : mais que gagneroit le bonheur à cette inſtitution ?

Le pauvre nourri dans l'oiſiveté, pourſuivi par l'ennui, regretteroit le travail & la peine ; & le riche, gêné dans l'uſage de ſa propriété, fuiroit avec ſes richeſſes le pays où l'on ne pourroit pas en jouir.

Ces inſtitutions auſtères, même infiniment modifiées, ne peuvent convenir qu'aux petites Républiques, qui ne ſubſiſtent que par les plaiſirs de l'égalité ; mais dans un pays monarchique, où les rangs & la naiſſance accoutument de bonne heure aux diſtinctions, celles des richeſſes ne peuvent plus offenſer ; elles conſolent au contraire en préſentant aux talens un moyen de s'élever ; & quant à ces hommes que la propriété condamne à ne chercher que le néceſſaire, ils regardent les

riches comme des êtres d'une eſpèce différente, & leur magnificence comme un attribut de leur grandeur. Ce n'eſt point par ce ſpectacle que le pauvre eſt malheureux : comme les rayons d'un grand jour, cette pompe éblouit ſes yeux & le diſtrait du malheur de l'envie.

Mais s'il eſt un luxe qui, né du travail, tient à des inſtitutions propices, au bonheur des hommes & à la force des Nations, il en eſt un contraire à ces principes, qui n'eſt produit que par l'injuſtice ou par la foibleſſe, je veux parler de ces inégalités de fortune qu'une adminiſtration ignorante ou trompée fait naître lorſqu'elle accumule ſes faveurs dans un petit nombre de mains, lorſqu'elle ouvre dans la Capitale des routes à la fortune, indépendantes du travail & de l'intelligence, & lorſqu'enfin, dans la diſtribution des impôts elle pèſe ſur les petits & reſpecte les Grands : COLBERT ne ſe rendit point coupables de ces fautes.

Mais, dira-t-on, s'il eſt un luxe qui ne détruit pas le bonheur, il nuit toujours à la force nationale, en amoliſſant les mœurs ; il ſoumit aux Grecs l'Empire des Perſes, il renverſa la République Romaine.

Les tems ſont bien changés ; COLBERT l'avoit ſans doute aperçu ; il avoit promené ſes regards ſur ces nombreuſes armées qui s'éle-

voient en Europe, & réfléchiſſant profondément ſur la diſcipline rigoureuſe qu'on établiſſoit, & qui devoit gouverner cent mille hommes par un ſeul mouvement & par une même volonté, il vit avec douleur que ces vieilles vertus de la Grèce & de Rome, l'amour de la patrie, le fanatiſme de la gloire, ne ſeroient plus & ne pouvoient plus être l'unique force des Etats.

Je m'arrête peut-être ici ſur une triſte vérité; mais on ne ſauroit attribuer trop d'influence à l'invention de cette diſcipline guerrière: en rendant les hommes égaux par la force de l'obéiſſance, elle a ſouſtrait la puiſſance des Nations à l'antique influence des mœurs, à cette énergie des ames qui diſpoſoit autrefois du ſceptre du monde. Oui, c'eſt la perfection de cette diſcipline qui a mis la force dans le nombre, & qui fit ſentir à COLBERT que l'argent, ce ſigne général des valeurs, le prix du ſervice des hommes, deviendroit néceſſairement le fondement eſſentiel de la puiſſance politique.

Peut-être auſſi que ce grand Miniſtre, ami de l'humanité, appercevant que ces armées nombreuſes & diſciplinées, devenues néceſſaires à la défenſe nationale, augmentoient en même temps la force du Souverain ſur ſon peuple, découvrit avec plaiſir que les richeſſes mobiliai-

res pourroient rendre un nouveau service à son pays, en excitant à ménager sans cesse cette source essentielle de la puissance par la douceur & la justice du gouvernement ; car si la terre peut suffire pour captiver ses Cultivateurs & ses Propriétaires, le Commerce & l'Industrie ne connoissent d'autre chaîne que le bonheur & la liberté.

Ainsi, telle est l'importance des richesses mobiliaires, que par une heureuse combinaison, elles défendent à la fois contre la conquête & la tyrannie.

Quelle multitude d'objets différens sont soumis à la réflexion d'un grand Administrateur des Finances! Recevoir les tributs imposés, payer les dépenses fixées, c'est une fonction bien facile ; mais combiner les ressources d'un Etat, sentir les justes rapports entre la richesse & l'impôt, entre le prix des denrées & les facultés des hommes, entre l'Agriculture & l'Industrie, entre le bonheur & la force ; démêler ces vérités qui sont en raison composée de tant de motifs ; parcourir les institutions & les usages ; voir où s'arrêtent leurs avantages, où commencent leurs abus ; réformer les uns sans détruire les autres ; concevoir un dessein & diriger vers son but toutes les circonstances ;

former de nouveaux plans, & les faire avancer ſans convulſion, ſans révolter l'habitude & l'eſprit-pratique des hommes, & ſans produire par une trop grande ardeur de nouvelles réſiſtances : voilà peut-être le plus grand travail qui puiſſe être confié à l'intelligence de l'homme.

DERNIERE PARTIE.

COLBERT, en deſirant d'accroître le Commerce & d'étendre les Colonies, s'occupa de la Marine, qui doit les protéger & les défendre : elle étoit détruite, quand le Roi lui confia ce département. Peu d'années après, on comptoit plus de cent vaiſſeaux de guerre, & ſoixante mille matelots. En même temps, on vit s'élever les Arſenaux de Toulon, de Breſt & de Rochefort, & Dunkerque fut acheté des Anglois. Ce qui doit étonner, c'eſt qu'en même temps que tous ces établiſſemens ſe préparoient, les impôts étoient diminués.

COLBERT ne borna pas ſes vues à augmenter les richeſſes du Royaume ; il voulut encore fixer leurs Propriétaires en raſſemblant en France tous les Arts agréables.

C'eſt lui qui fonda les Académies de Peinture & d'Architecture, qui exiſtent aujourd'hui ; c'eſt à lui qu'on doit l'Ecole de Rome, où l'on

entretient, aux dépens du Roi, les Elèves qui ont emporté des prix à Paris : louable institution, qui enseigne de bonne heure aux jeunes gens que la véritable récompense du talent, c'est la faculté de le perfectionner encore.

C'est par ses soins & son activité que furent élevés ou perfectionnés la plupart des établissemens qui embellissent Paris & qui contribuent à sa commodité, les Quais, les Boulevards, les Places publiques, le Louvre & les Tuileries; il sentit que ces monumens durables, en même temps qu'ils augmentent les douceurs de la vie, excitent la curiosité des Etrangers, les appellent parmi nous, & font servir leurs richesses à l'encouragement de notre Industrie. C'est ainsi qu'il appartient à un grand Homme de donner aux beautés de l'Art une action éternelle.

Nous lui devons encore l'Académie des Inscriptions, où le génie ardent des Modernes, par des observations fines, & par des traces difficiles à distinguer, atteint à la connoissance des mœurs & des usages de l'antiquité, & va chercher dans ses monumens des objets de comparaison & de nouvelles lumieres.

Colbert fut sans cesse occupé de propager les Sciences; il augmenta la Bibliothèque du Roi & le Jardin des Plantes; il fit élever l'Observa-

toire ; il appella Huyghens & Caſſini ; enfin, ce fut ſous ſes auſpices que s'éleva l'Académie des Sciences : honorable Aſſemblée, où des hommes eſtimables viennent faire un magnifique échange de leurs connoiſſances & de leurs penſées : ſuperbe aſſociation, où les forces s'uniſſent pour tracer la marche des Cieux, pour ravir à la nature ſes ſecrets, & rehauſſer la gloire de l'homme.

Colbert ne ſe contentoit pas d'honorer les Arts & les Sciences dans ſon pays : l'on eût dit que ſon génie bienfaiſant s'y trouvoit comme reſſerré. Pour élever la gloire de ſon Prince, pour faire retentir par-tout le nom François ; il engageoit le généreux penchant de Louis XIV à donner des récompenſes aux Etrangers qui ſe faiſoient remarquer par leurs talens. Il écrivit de ſa part à ſon Ambaſſadeur à Stockolm, d'annoncer une penſion à un Savant qu'on connoiſſoit en France, & qu'on eut quelque peine à découvrir en Suède. Il faut plaindre une Nation qui eſt avertie par une autre, des grandes qualités de ſes concitoyens, & qui lui laiſſe le ſoin de les récompenſer. Colbert, ainſi qu'un habile Mécanicien, qui connoît la force du poids le plus léger quand il eſt éloigné du point d'appui, Colbert préſumoit que ces foibles récompen-

ſes, qui alloient chercher le mérite au bout de l'Univers, agiroient ſur ſa Nation, & encourageroient tous les talens en France.

Richelieu l'avoit devancé dans l'inſtitution d'une Académie pour la culture de la Langue Françoiſe, de l'Eloquence & du Goût; il en fut jaloux ſans doute; mais il marcha ſur ſes traces en favoriſant les Lettres; il les aimoit comme homme d'eſprit; il les encourageoit comme homme d'État. Il ſentoit que c'étoit aux Lettres qu'il appartenoit d'adoucir les mœurs en élevant l'ame, & d'étendre l'empire de la raiſon, en lui ſoumettant le cœur de l'homme par le charme de l'éloquence; & plus l'augmentation des richeſſes donnoit au caprice & au luxe de nouveaux moyens de s'égarer, plus un Miniſtre ſage devoit deſirer d'exciter le goût des jouiſſances honnêtes, plus il devoit ſentir l'importance de ſoutenir les Lois par les mœurs, les mœurs par l'opinion, & l'opinion par des ouvrages où le génie & le goût s'uniroient pour embellir la vérité.

Colbert enfin, perſuadé qu'une libre communication tourne au profit de la Nation la plus favoriſée par la nature, voyoit avec plaiſir que les écrits éloquens de ſon ſiècle ſerviroient ſon ſyſtème économique, en étendant la Langue

Françoise, & renversant la barrière qu'établit entre les hommes la différence des langages.

Peut-être aussi que ce Ministre, que je me représente sans cesse occupé des objets de son administration, ayant réfléchi sur le goût, qui n'est qu'un sentiment parfait des convenances, avoit aperçu dans les chefs-d'œuvres des Racines & des Molières, & dans leur représentation journalière, une instruction dont l'Industrie Françoise profiteroit sans y penser; il avoit présumé que l'habitude de distinguer de bonne heure ces fils imperceptibles qui séparent la grace de l'affectation, la simplicité de la négligence, la grandeur de l'exagération, influeroit de proche en proche sur l'esprit national, & perfectionneroit ce goût, qui fait aujourd'hui triompher les François dans tous leurs ouvrages d'industrie, & leur permet de vendre bien cher aux Etrangers une sorte de convenance spirituelle & fugitive, qui ne tient ni au travail ni au nombre des hommes, & qui devient pour la France le plus adroit de tous les commerces.

C'est ainsi que COLBERT ramenoit à son but les circonstances qui en paroissoient les plus éloignées.

Un grand Homme sert son pays par ses talens & par son exemple. Plusieurs parens de

COLBERT attirèrent l'attention publique. Puſſort examina le Code des Lois. COLBERT de Croiſſy & de Torcy, devinrent célèbres dans les négociations, & le jeune Seignelay qui mériteroit un éloge particulier, promettoit de marcher ſur les traces de ſon père.

Tel eſt l'honorable aſcendant du génie, lorſqu'il eſt joint à la vertu. Oui, l'homme ainſi doué, le ſeul véritablement grand, impoſe du reſpect à tous ceux qui l'approchent; il excite ſes amis à lui reſſembler; il en fait un devoir à ſes enfans, & s'élançant dans l'avenir, il ſemble en donner l'ordre à ſa poſtérité la plus reculée; précieux héritage qui mène par contrainte aux ſentiers de l'honneur, & qui vaut mieux ſans doute que ces faveurs de la fortune, qui ne ſervent à l'homme que de piédeſtal, & qui agrandiſſent également ou ſa honte ou ſa gloire.

COLBERT fut encore béni dans ſa vie domeſtique, par ſon union avec une femme aimable & vertueuſe, qui lui rendoit ſa gloire plus chère, en lui préſentant un objet de ſon affection ſur lequel il pouvoit la répandre, qui le conſoloit de l'injuſtice des hommes & de leur ingratitude, & qui, voyant ſon ame à découvert, lui donnoit par ſon eſtime, le plus doux prix de ſes vertus.

COLBERT fut traverſé comme tous les grands Hommes par les rivalités & les jalouſies ; il le fut ſur-tout par la haine de Louvois ; il éprouva combien il eſt difficile de faire le bien ; il eſſuya ces intrigues de Cour, qui ne laiſſent aux Miniſtres qu'une portion de leurs forces pour adminiſtrer, en les contraignant d'employer l'autre à ſe défendre. COLBERT, à la vérité ne ſe laiſſa point troubler dans ſa route. On put retarder ſes ſuccès, mais on ne le découragea jamais ; il étoit trop grand pour être perſonnel. Un grand Miniſtre, au moment qu'il ſe livre à l'adminiſtration, doit ſe ſéparer des paſſions qui l'agitoient comme homme privé ; il doit en épurer ſon cœur, ainſi que l'or animé par le feu quitte les vils métaux qui s'étoient joints à lui.

C'eſt ainſi que ſe montre COLBERT. Les injuſtices des hommes peuvent exciter ſon mépris, mais rarement ſa haine & jamais ſa vengeance. Il n'eſt point irrité par leurs procédés, parce qu'il n'en eſt point étonné ; ſes yeux ont fait le tour de l'homme ; il ſait les fruits qu'il peut porter ; & il n'en attend point d'autres.

La guerre vint l'arrèter dans ſes plans d'adminiſtration, & déranger ſon ſyſtême économique. (*)

(*) Il fut obligé de rétablir pluſieurs impôts qu'il avoit

Alors on oublia le bien qu'il avoit fait. Les uns lui reprochèrent des opérations imposées par la nécessité ; les autres trouvèrent qu'il devoit à sa gloire de résigner sa place, lorsqu'il ne pouvoit plus suivre la route qu'il avoit choisie, comme s'il ne servoit pas encore son pays, en tempérant par les ressources de son esprit les contributions que la guerre entraîne ; comme s'il n'étoit pas utile à sa Patrie, en sollicitant Louis XIV. en faveur de la paix, en le conjurant sans cesse de ne pas imiter ces Princes guerriers, qui croyent que ce n'est pas une assez belle commission pour un être foible & mortel, que de veiller au bonheur de vingt millions d'hommes, & qui sacrifient ce bonheur au vain plaisir de commander à cent mille de plus.

COLBERT eût sans doute acquis plus d'honneur dans l'opinion publique, en quittant le Ministère, où la guerre ne lui permettoit plus de rendre des services éclatans ; mais il eût eu moins de mérite aux yeux de celui qui sonde le cœur de l'homme, & qui lui tient plus de compte

avoit abolis ; il fut contraint d'avoir recours à des créations de charges dont il avoit senti l'abus, en entrant dans le ministère : car tel est l'empire des circonstances, que la puissance de l'homme lutte en vain contr'elles.

compte d'un mal qu'il arrête en ſecret, que d'un bien qu'il fait en public. Les hommes à la vérité ne jugent point ainſi; ils veulent qu'on ceſſe d'agir, lorſqu'ils ceſſent de louer. Foibles juges d'un grand Miniſtre, qui voulez le gouverner par votre approbation, êtes-vous aſſez grands pour couronner ſa tête? N'appercevez-vous pas que l'homme capable de tenir en ſa penſée les vaſtes reſſorts de l'adminiſtration, a dû connoître de bonne heure comment on eſt applaudi par la multitude. Bien loin de ſe laiſſer maîtriſer par elle, c'eſt à lui de la gouverner.

Colbert n'avoit garde de ſoumettre ſa conduite aux ſuffrages populaires : l'homme guidé par cet eſprit, ne fera jamais qu'un Adminiſtrateur médiocre; n'agiſſant que pour être contemplé, il ne fera pas le bien en ſecret; il rejettera ces plans d'adminiſtration que le grand jour contrarie; cet accord de moyens, cette union de penſées qui ſemblent ſe cacher dans leur propre harmonie, il les ſacrifiera pour complaire aux hommes dans leurs goûts journaliers, & pour renouveller ſans ceſſe ces applaudiſſemens d'un inſtant, auxquels la voix du temps ne s'eſt jamais unie; enfin, régi par l'opinion, ſa volonté ſera chancelante comme elle, & il ſera ſemblable à ces héros de théâtre, que des battemens de mains excitent ou découragent.

COLBERT a de ſes devoirs une plus vaſte idée, & de ſa récompenſe une plus haute eſpérance; il tient aux hommes, ſes ſemblables, par l'amour & la bienfaiſance, mais ſon ame élevée au-deſſus d'eux, cherche un rapport dans le ciel.

COLBERT aimoit tendrement ſa patrie. Un jour, à ſa maiſon de Sceaux, jettant un coup d'œil ſur ces campagnes fleuries qui embelliſſent la France, on vit ſes yeux ſe baigner de larmes. Interrogé ſur leur motif, par un de ſes amis. *Je voudrois*, répondit-il, *pouvoir rendre ce pays heureux, & qu'éloigné de la Cour, ſans appui, ſans crédit, l'herbe crût dans mes cours.*

Qu'on aime à contempler les larmes d'un grand Homme! qu'on aime à le voir ſe rapprocher de nous par la ſenſibilité, tandis qu'il s'en éloigne par la hauteur de ſon génie! Oui, l'on ſe ſent plus près d'une ame bienfaiſante, que d'un eſprit échauffé par l'amour de l'ordre & de ſes devoirs. On jouït davantage, parce qu'on ſe croit alors le motif & la récompenſe de ſes actions. Je ne ſais, mais en ſuivant l'adminiſtration de COLBERT, mon eſprit continuellement tendu étoit comme fatigué de l'admirer. J'ai eu du plaiſir en voyant qu'il étoit un homme: mon ame s'eſt unie à ſes larmes, & je me ſuis ſenti élevé par ſa grandeur.

Mais, dira-t-on, COLBERT n'eut-il point de

défaut ? Oui, ſans doute il en eut : mais étouffés, preſſés par ſes vertus, il faudroit emprunter la hache de l'envie, pour ſe frayer un chemin & pouvoir les atteindre ; & quant aux erreurs qu'on remarque dans ſon adminiſtration, certes, qu'il eſt facile, après cent ans d'expérience & d'obſervations, d'appercevoir quelques taches dans cet immenſe tableau ! Mais, ſi l'on réfléchit ſur l'ignorance & la confuſion qui régnoient avant COLBERT, dans tous les principes de Finance & de Commerce, on ſentira peut-être que c'eſt à la lumière de ſon adminiſtration, que c'eſt à l'aide des flambeaux qu'il tenoit en ſes mains, qu'on découvre aujourd'hui ſes erreurs.

Mais l'homme, ſur ce point, ſe méprend aiſément ; il porte quelques grains de ſable au ſommet de ces monts élevés par le temps ; il ſe place au-deſſus, & il s'eſtime haut de ſa propre grandeur. Oui, c'eſt une ingratitude commune de l'eſprit envers le génie, que de méconnoître ce qu'on doit à ceux qui, dans tous les genres, font ſortir du néant cette premiere idée, à laquelle toutes les autres viennent ſe prendre, & ſur laquelle elles s'élèvent orgueilleuſement.

En 1683, COLBERT fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il étoit à Paris. Louis XIV partit de Verſailles pour le viſiter ; & toute la

France en fut attendrie. Nation douce & sensible, que les plus foibles soins de la part de son Prince émeuvent & transportent ! aimable Nation, à laquelle il est si doux de faire du bien ! avec une intelligence fine & rapide, elle a l'ame d'un enfant, & son cœur est ouvert à la reconnoissance ; précieuse qualité, qu'elle doit à son heureux naturel, & qui est peut-être entretenue par son gouvernement ; il n'est pas assez arbitraire pour faire perdre aux ames leur ressort, & il n'est pas assez libre, pour que l'éloignement habituel de toute espèce de joug puisse faire haïr celui même des bienfaits.

COLBERT remit à Louis XIV l'état de son bien, avec les preuves qu'il ne montoit qu'à sa première fortune, & aux économies qu'il avoit pu faire sur les bienfaits du Roi (*). Je ne releverai point cette anecdote de sa vie, je ne m'avilirai point à louer COLBERT, de ce qu'il n'eût pas l'ambition des richesses. Ce desir eût-il pu trouver place dans un cœur tout rempli de plus nobles pensées ? Que Crassus ou Luculle,

---

(*) J'ai lu cette anecdote dans les *Vies des Hommes illustres de France*, & j'ai dû croire facilement à la vérité d'un fait qui montroit COLBERT, tel qu'il devoit être.

élevés ſur des monceaux d'or, tirent gloire de leurs richeſſes, & fondent leur grandeur ſur la petiteſſe de ceux qui les admirent, ils ont raiſon. Pourquoi refuſeroient-ils un hommage qui leur eſt offert ? ils n'ont pas à choiſir. Mais un homme qui, par l'étendue de ſes lumières, par la hauteur de ſon génie, par l'éclat de ſes vertus, peut ſoumettre l'opinion de ſon ſiècle, & ravir à la poſtérité ſon admiration, s'il recherchoit en même temps cette petite gloire domeſtique que donne l'opulence, il ſeroit en oppoſition avec lui-même, il n'auroit ni la conſcience de ſes forces, ni celle de ſa deſtinée, il ne ſeroit pas grand.

COLBERT mourut avec piété ; c'eſt ainſi qu'il avoit vécu. Il n'abuſa jamais de ſa grandeur pour fouler aux pieds les opinions qui lient les hommes par l'idée d'un Etre ſuprême. En étudiant l'économie politique, il avoit ſenti mieux que perſonne l'erreur de ces ſyſtèmes, qui veulent ſuppléer à ce magnifique reſſort, par l'idée de l'ordre, par les Lois & par l'éducation. COLBERT avoit aperçu que la plupart des hommes ſont condamnés, par les inſtitutions de la Société, à conſacrer tout leur temps, dès leur plus tendre enfance, au travail qui doit les nourrir ; il avoit reconnu que

tout principe de vertu, qui exigeoit de l'étude ou de la réflexion, n'étoit pas à leur usage, & qu'on ne pouvoit les attacher à l'amour de l'ordre, que par une idée à la fois simple, rapide & frappante, qui se gravât dans leur pensée avec la crainte & l'espérance, ces passions communes à tous les êtres, & que le spectacle de la nature, la nuit, le tonnerre, & les tempêtes réveillent sans effort dans le cœur de l'homme.

Colbert enfin s'étoit pénétré, pour lui-même, de cette consolante pensée: un grand Administrateur s'attache plus fortement qu'un autre à l'idée d'un Dieu. Il a vu comment tout se lie dans la Société par l'intelligence, & il lui attribue de même l'harmonie de l'univers. Il a jetté ses regards sur ces hommes qu'il a gouvernés; sur cette chaîne d'esprits différens, qui se méconnoissent mutuellement, & qui prennent tous également les limites de leurs vues pour les bornes de ce qui est; il n'a garde de les imiter dans leur présomption; il n'a garde de rejetter ce que sa raison ne peut soumettre, & il se dit à lui-même, & moi aussi, je suis peut-être le plus petit entre un nombre infini d'êtres éloignés de mon intelligence, & qui atteignent par degrés à la connoissance

du Créateur. C'eſt ainſi que la véritable grandeur, bien loin de conduire à l'orgueil, devient pour l'homme une leçon d'humilité, & un monument de ſa foibleſſe.

COLBERT mourut, & le Peuple voulut enlever ſon corps & le déchirer. Ce fut le prix de ſes travaux & de ſes bienfaits. Les opérations auxquelles il avoit été contraint par la guerre avoient tout fait oublier. La multitude des hommes eſt toute ſauvage: elle eſt preſſée d'aimer & de haïr, & ne ſe laiſſant aller qu'à des affections ſimples, il lui faut un objet qui puiſſe lui répondre de la guerre, des ſaiſons & des orages; il lui faut un homme à qui elle puiſſe ſe prendre de ſon bonheur ou de ſon malheur. Les circonſtances, ce mot dont l'empire eſt ſi grand aux yeux de l'eſprit obſervateur, eſt un mot qu'elle n'entend point.

COLBERT ne fut pas regretté des Courtiſans, & il ne pouvoit pas l'être. Il n'étoit pas un Miniſtre ſelon leurs penchans; & ils durent haïr bientôt celui qui laiſſoit inutiles, dans leurs mains, ces armes victorieuſes & tant de fois éprouvées, la louange, les careſſes & la flatterie.

COLBERT étoit né avec de l'auſtérité dans le caractère. Elle s'étoit peut-être accrue dans le

Miniſtère, par l'habitude de voir ſi ſouvent les attaques de la cupidité & de l'intérêt perſonnel, inſulter doublement à ſa clairvoyance, en prenant le maſque du bien public.

Ce Miniſtre devoit donc être plus eſtimé qu'aimé. Pendant la vie d'un homme, on a peine à ſéparer ſes actions de ſa perſonne. Cette ſéparation eſt même impoſſible chez une Nation ſenſible. Un mot, un ſourire aimable, captivent ſouvent plus de ſuffrages qu'une ſage adminiſtration. Il eſt vrai que tandis que le ſouvenir de ces petites graces, qui ont charmé la vanité des vivans, s'enfuit avec leur génération, la mémoire des actions eſt la ſeule qui demeure & qui réſiſte aux atteintes du temps. Les paſſions des hommes ſont plus fortes que leur intelligence: celle-ci ne peut juger, tandis que les autres dominent. L'opinion eſt ſemblable à la mer agitée, celui qui veut en meſurer la hauteur laiſſe paſſer l'orage.

Enfin, telle eſt la deſtinée d'un grand Homme, il eſt rarement témoin de ſon triomphe, & tel fut le ſort de COLBERT. Mais le jour arrive où la vérité, conduite par le temps, s'approche de ſon tombeau, & lui crie: lève-toi, jouis de ta gloire, les hommes commencent à te connoître.

François, qui contemplez les bienfaits de ce grand Homme, & qui vous affligez de l'injuſtice de ſes contemporains, conſolez-vous : jeunes gens, qui ſentez dans votre ame cette fermentation, cette ardeur des grandes choſes, qui vous preſſe de vous livrer aux affaires publiques, que l'exemple de COLBERT ne vous décourage point ; il fut heureux, il eut ſa récompenſe, il fit le bien.

Quand on a marché quelque temps dans la carrière de la vie, quand on a réfléchi ſur les jouiſſances que l'homme pourſuit, on a vu combien ſont courtes & bornées celles qui n'ont pour objet que nous-mêmes : on ne peut étendre ſon exiſtence qu'en s'attachant à celle des autres par la bienfaiſance ; venez le témoigner, ames ſenſibles, qui vous nourriſſez de ce plaiſir, & qui, dans la proportion de vos forces, vous approchez du malheur pour le plaindre & pour le ſoulager. Mais, quelle comparaiſon entre vos moyens & ceux qui repoſent entre les mains d'un Adminiſtrateur des Finances ? le cœur s'enflamme en y réflechiſſant. Oh ! quel plaiſir dans le recueillement de la ſolitude & dans le ſilence de la nuit, lorſque l'Univers ſommeille, hormis celui qui veille ſur tous, d'élever ſon ame vers lui, de ſe dire à ſoi-même : Ce jour, j'ai adouci la rigueur des impôts ; ce jour, je les ai ſouſtraits au caprice de l'autorité ;

ce jour, en les diſtribuant plus également, je pourrai convertir un faſte inutile au bonheur, dans une aiſance générale, qui fait à la fois la félicité, & de ceux qui en jouiſſent, & de ceux qui la contemplent; ce jour, j'ai tranquilliſé vingt mille familles alarmées ſur leurs propriétés; ce jour, j'ai ouvert un accès au travail, & un aſile à la miſère; ce jour, j'ai prêté l'oreille aux gémiſſemens fugitifs & aux plaintes impuiſſantes des Habitans de la campagne, & j'ai défendu leurs droits contre les prétentions impérieuſes du crédit & de l'opulence. O quel ſuperbe entretien! Quelle magnifique confidence de l'homme au Créateur du monde! Qu'il paroît grand alors! Il ſemble s'aſſocier aux deſſeins de Dieu même.

Oh! que vous ſeriez à plaindre, vous qui ne verriez dans les grandes Places que le charme de la puiſſance; vous qui croiriez qu'il eſt d'autres commandemens agréables, que ceux qui annoncent aux hommes le bonheur & la paix; vous qui chercheriez dans le ſommeil un aſile contre vos penſées, & qui craindriez de vous ſuivre & de vous connoître: venez apprendre de COLBERT quels ſont les vrais plaiſirs de l'adminiſtration; venez appliquer comme lui vos talens au bonheur des hommes; venez apprendre à profiter de cette vie qui s'enfuit: heureux qui peut, comme COLBERT, l'enviſager ſans regret, & du haut du ſéjour éternel, entendre dans tous les ſiècles les bénédictions de ſon Pays, & les applaudiſſemens de l'Univers.

NOTES.

APRÈS avoir fait des notes ſur l'Eloge de COLBERT, à meſure que les différens objets traités dans ce Diſcours y donnoient lieu, j'ai cru plus convenable d'aſſujettir ces notes à l'ordre des idées; mais ce ſont toujours des notes: il eût fallu plus de tems & d'eſpace pour approfondir tant de grandes queſtions, & je les offre ſimplement comme un moyen de répandre plus de jour ſur l'adminiſtration de COLBERT.

J'ai trouvé, en réfléchiſſant ſur ces différens objets, qu'il y avoit ſouvent plus de vérité dans les opinions communes que dans les nouveaux ſyſtèmes. Il en eſt peut-être des principes de l'économie politique, paſſés en uſage, comme de la morale tranſmiſe en proverbes. Les hommes un peu ſupérieurs aux autres, les dédaignent ſouvent, par mépris pour ceux qui les ſuivent ou qui les citent ſans pouvoir les approfondir ni les défendre; mais le plus ſouvent cependant, ce ſont des réſultats donnés par le temps & par une ſuite d'obſervations dont perſonne n'a montré la chaîne, mais qui n'en a pas moins exiſté.

SOCIÉTÉS.

LE plaiſir d'aimer auroit pu réunir autour de l'homme quelques-uns de ſes ſemblables; mais la haine & le deſir de la vengeance formèrent les grandes aſſociations.

La néceſſité de ſe nourrir dans un plus petit eſpace, les contraignit à enſemencer la terre, & à la cultiver.

On établit ou l'on aſſura les propriétés, pour exciter au travail, & pour prévenir des diſputes éternelles.

Le Souverain devint le garant de toutes ces conventions : il dut veiller au bonheur des particuliers, & à la force nationale, qui aſſure la conſervation de ce bonheur.

Rapports & contrariétés entre le bonheur des Particuliers & la force publique.

La malheureuſe néceſſité de conſacrer à la force une partie des citoyens, ſous le nom de ſoldats, a diminué le bonheur général, en expoſant les uns à des dangers, & en contraignant à une augmentation de travail ceux qui devoient les nourrir.

Mais preſque tout, dans l'ordre moral, eſt compoſé de contraſtes & d'oppoſitions, que la ſageſſe de l'homme eſt appelée à tempérer & à rapprocher.

L'adminiſtration tâche de réunir le bonheur à la force.

Les Lois cherchent à contenir la liberté particulière, qui combat contre l'ordre public.

La Morale marche ſur les traces des Lois.

La Religion, en demandant des ſacrifices encore plus grands, offre des récompenſes proportionnées.

Enfin, l'homme lui-même, chargé de ſon propre ſort, partage ſon attention entre les jouiſſances qui augmentent ſon bonheur, & les privations qui en aſſurent la durée.

Mais, ainſi qu'il eſt des alimens qui conſervent l'homme en lui procurant des plaiſirs, il eſt auſſi dans la Société des ſources de puiſſan-

ce qui concourent au bonheur : c'est la population & la richesse.

Comment la Population annonce la réunion du bonheur & de la force.

Si l'abondance produit la multiplication des hommes ; si un heureux climat & de bonnes Lois les attachent à leur Société, & si le nombre des soldats est en raison du nombre des citoyens, il paroît que la population annonce le bonheur & la puissance.

Mais, dit-on, ne vaudroit il pas mieux, pour le bonheur, qu'il y eût moins d'hommes dans chaque Société ?

Cette question est de pure spéculation : quelqu'en fût le résultat, toute Loi qui limiteroit la population, seroit une Loi barbare. Car si tous les hommes sont appelés par la nature à se multiplier & à desirer de conserver leurs enfans, il faudroit, pour mettre des bornes à la population, savoir auparavant quelle est la portion de la Société qui peut ordonner à l'autre de renoncer à ces sentimens naturels, & lui annoncer qu'elle est de trop. On répondra peut-être que ce sont les Propriétaires de terre ; qu'eux seuls sont maîtres des subsistances ; qu'eux seuls forment la Société, & que tous les autres hommes ne sont que leurs salariés.

S'il est vrai que les Propriétaires de terre constituent seuls la Société.

Cette proposition, qu'on a quelquefois avancée, donne à la propriété une extension incompatible avec la nature des choses ; on y confond l'importance de la terre, avec celle de sa

propriété : l'une est la source de la vie, l'autre est un arrangement social.

Pour qu'une telle proposition fût juste, il faudroit que chaque Propriétaire eût apporté sa terre d'une Planète voisine, & pût l'y rapporter ; mais les propriétés étant une Loi des hommes, elles n'ont pu s'établir que pour le bonheur commun, & elles ne peuvent subsister qu'autant que la Société leur prête de la force. Ainsi, s'il eût été possible que la propriété eût trouvé sa convenance dans la destruction ou la diminution de l'espèce humaine, jamais les hommes n'auroient consenti à une telle Loi.

Il ne seroit pas impossible que les terres d'un Royaume contenant vingt millions d'hommes, fussent partagées entre dix mille ou mille Propriétaires. *Cette terre est à nous*, diroient les uns, *nous ne voulons ni l'ensemencer, ni céder ses fruits, si nous la cultivons : cette vie est à nous*, diroient les autres, *nous voulons la conserver*, & toutes les Lois de propriété seroient détruites. Ce qui fait leur force & assure leur stabilité, c'est qu'elles sont contenues par la nature des choses dans des bornes raisonnables, c'est que les Propriétaires ont besoin des autres hommes pour jouir de leurs propriétés ; c'est que ces propriétés elles-mêmes ne sont pas le gage certain d'un plus grand bonheur.

Comment les Propriétaires de terre ont intérêt à la Population.

Si les besoins physiques n'avoient point de bornes, moins il y auroit d'hommes sur le terrein qu'ils pouroient cultiver, plus ils auroient de jouissances. Mais la subsistance journalière étant

marquée par la nature, tous les fruits que la terre donne à son Propriétaire au-delà de ses besoins, ne tournent à son bonheur qu'autant qu'il peut les échanger contre les services de ses semblables. Or, dans l'état de Société, nul homme, hormis le Propriétaire, n'étant nourri qu'en échange d'un travail agréable à quelqu'un, la multiplicité des hommes annonce toujours celle des jouissances; & la population s'arrête d'elle-même, lorsqu'elle excéde la somme des subsistances.

Les hommes salariés sont les seuls qui ont intérêts à ce qu'il y ait moins de monde dans une Société, car tout ce qu'ils ont, c'est de la force; tout ce qu'ils peuvent vendre, c'est du travail. Ainsi, plus leur nombre seroit petit, plus les Propriétaires seroient obligés de les ménager. Mais ces mêmes salariés desirent d'avoir des enfans & de les nourrir; ainsi, en même temps que la population nuit à leur aisance, chacun d'eux met son plus grand bonheur à concourir à cette même population.

Comment les Richesses réunissent le bonheur & la force.

J'entends par les richesses le produit du travail. Elles contribuent toutes au bonheur, en multipliant les jouissances, & elles augmentent la force par leur faculté d'être échangées contre les services des Etrangers, ou contre les subsistances qu'ils possédent, & avec lesquelles on augmente sa propre population.

Différences entre les Richesses & la Population.

Si le même nombre d'hommes, dans des cir-

conſtances différentes, peut augmenter inégalement les richeſſes, ces richeſſes ne ſont pas toujours l'effet de la population.

Certains pays du Nord, contrariés par leur climat, par leur ſol & par leur ſituation, n'auront jamais de richeſſes, tandis que les autres Nations de l'Europe ſont appelées à les augmenter ſans ceſſe.

Sources de la Population & de la Richeſſe.

L'Agriculture, les Métiers, les Arts, les Manufactures, le Commerce & les Inſtitutions d'une ſage Adminiſtration.

AGRICULTURE.

PLUS il y a des ſubſiſtances, plus il y a d'hommes. L'Agriculture fait naître & multiplie ces ſubſiſtances; elle eſt donc la ſource eſſentielle de la population ?

MÉTIERS, ARTS ET MANUFACTURES.

L'AGRICULTURE ſuffiroit pour la population, ſi les fruits de la terre étoient recueillis en commun, & partagés également; mais par l'effet des Lois de propriété, une grande quantité de ſubſiſtances s'accumulant dans les mêmes mains, & l'homme ne donnant rien pour rien, ces ſubſiſtances qu'il poſſéde & dont il peut diſpoſer à ſon gré, ne deviendront la nourriture de ſes compatriotes, qu'autant que leurs ſervices lui ſeront plus agréables que ceux des Etrangers. Ainſi, tous les travaux de l'induſtrie qui offrent aux Propriétaires des échanges attrayans, concourent à la population, en arrêtant dans la Société les ſubſiſtances dont ces Propriétaires ſont

les

les maîtres, & en excitant leur émulation & leur activité par la multiplication & la proximité des jouissances qu'ils peuvent obtenir contre les fruits de leur terre.

Ces travaux d'industrie concourent encore plus particuliérement à la population, lorsqu'ils plaisent aux autres pays, & forment un objet d'échange, avec lequel les Propriétaires peuvent acquérir les productions étrangères, sans payer en subsistances.

Enfin, ces mêmes objets d'industrie peuvent devenir un moyen d'acheter les subsistances des autres Nations, & alors elles élèvent la population à son plus haut période.

COMMERCE.

Les Propriétaires des fruits de la terre veulent les échanger contre des jouissances. Les hommes sans propriétés veulent échanger leur travail contre des subsistances. A mesure que ces échanges se sont multipliés dans la Société, une classe d'hommes s'en est occupée plus particuliérement, & on les appela des Marchands. Dans cette simple fonction, ils contribuoient déja à la population, puisqu'ils rapprochoient des Propriétaires les objets qui pouvoient leur plaire, tandis qu'ils faisoient circuler les denrées de nécessité, en proportion des besoins qu'ils observoient & qu'ils prévoyoient.

Le service des Marchands devint plus grand, lorsqu'ils joignirent à la qualité d'agens dont nous venons de parler, celle de Propriétaires considérables; ce qui leur donna les moyens d'entretenir sans cesse l'industrie, en se chargeant de nourrir les ouvriers, & de garder les fruits de

leur travail, jusqu'à-ce qu'il se présentât des acheteurs. Cette espèce d'entrepôt entre les mains des Marchands dut rendre le travail constant & uniforme, & fomenter la richesse.

Enfin le Commerce de Nations à Nations étendit encore la fonction des Marchands, qui, lorsqu'ils s'appliquèrent à cette branche d'échange, furent appelés plus communément des Négocians.

Influence de la science du Commerce extérieur sur la Population & les Richesses.

Si une espèce de drap vaut trente setiers de bled dans un pays, & trente-cinq dans un autre, ou seulement si elle en vaut trente dans un temps & trente-un dans un autre, on voit que, dans l'hypothèse la plus simple, la science du Négociant contribue à augmenter la population ou la richesse; & ce que je dis du troc d'un objet d'industrie contre des subsistances, s'applique également à d'autre échanges.

On a voulu détruire cette vérité dans des livres modernes, sur le fondement que le Négociant combat avec la même activité pour son intérêt contre ses Compatriotes & contre les Étrangers; cela est sûr : Mais il n'en est pas moins vrai qu'en même temps qu'il desire d'acheter à bon marché chez lui, il veut vendre cher aux Étrangers; & que lorsqu'il cherche à tirer un haut prix des marchandises étrangères, il avoit auparavant appliqué tous ses soins à les obtenir à bon marché. Ainsi, quoique son intelligence travaille pour ses intérêts envers & contre tous, il n'est pas moins vrai qu'en les soignant, il favorise ceux de son pays. Ce bienfait n'est

pas l'effet de la volonté des Négocians, mais le résultat de leur convenance, & ce sont les bienfaits de la meilleure espèce dans l'ordre social.

Richesses comparatives entre les Nations.

L'étendue d'un pays, sa situation, la nature de son sol, l'industrie de ses habitans, & leur intelligence dans le commerce; voilà les causes de la différence des richesses entre les Nations.

Influence de l'inégalité des Richesses sur la force, par le moyen des échanges.

Si deux pays inégaux en richesses, demeuroient isolés & sans communication, il ne résulteroit de ces richesses qu'une inégalité de jouissances, qu'on pourroit estimer à son gré; mais ces mêmes richesses se convertissent, par les échanges, en supériorité de force.

Quand une Nation troque le produit d'un de ses arpens contre celui de dix arpens d'un autre pays, quand elle échange le travail d'un de ses hommes contre celui de dix Etrangers, il est sûr que plus elle fait d'échanges pareils avec une autre Nation, plus elle acquiert d'avantages sur elle.

Pourquoi, dira-t'on? car ces deux Nations n'auront échangé qu'une valeur contre une valeur égale; l'une estimoit autant ce qu'elle recevoit, que ce qu'elle donnoit. Cela n'est pas douteux. Telle est la condition inséparable de tout échange libre; mais de ces trocs égaux en opinion, il ne résulte pas moins une inégalité réelle.

Comparons en effet deux Sociétés A & B,

ayant un million d'ouvriers chacune, & pour rendre cette comparaiſon ſenſible, ſuppoſons que A, l'une d'elles, obtint toujours le travail de dix ouvriers de la Société B, contre le travail d'un des ſiens; alors la Société A, avec cent mille de ſes ouvriers obtiendroit le travail entier de la Société B. Ces deux Sociétés n'auront fait enſemble qu'un troc égal en opinion, j'en conviens; mais il reſteroit en ſuperflu à la Société A, le travail de neuf cent mille ouvriers, & voilà la ſupériorité établie; car avec cet excédent de travail, la Société A pourra augmenter ſa population, en achetant les ſubſiſtances de la Société B, ou celles d'un autre pays.

Il eſt donc clair qu'il y a une différence de richeſſes qui ſe termine en force par les échanges.

Influence du Souverain ſur la Population & les Richeſſes.

Chacun ſent en général l'influence de la douceur du Gouvernement & des bonnes Lois ſur le bonheur des hommes, bonheur qui les fixe dans leur Société, & qui attire des bouts de l'Univers de nouveaux Habitans. Comme un port dans une mer orageuſe, un bon Gouvernement raſſemble autour de lui les débris de la liberté opprimée, de l'induſtrie contrariée, & du commerce mépriſé.

C'eſt ſans contredit la plus noble manière d'enrichir un pays & d'augmenter ſa puiſſance. Je ne m'arrêterai pas ſur ces rapports bienfaiſans entre le Prince & ſes Sujets, rapports dont l'harmonie aſſure la confiance & la félicité; pluſieurs excellens Livres en ont tracé les principes, & d'ailleurs la voix de la Juſtice eſt tellement

distincte, qu'il suffit d'inviter les Souverains à lui prêter l'oreille; mais il leur est bien plus aisé de s'égarer sur les principes de l'administration économique, & leurs erreurs à cet égard sont d'une grande importance.

C'est par le travail que les hommes produisent les richesses; un très-grand nombre d'institutions souveraines peuvent le contrarier ou le favoriser; parcourons celles qui sont le plus susceptibles de contradictions ou d'obscurités.

LOIS PROHIBITIVES.

On entend par Lois prohibitives celles qui défendent la sortie de quelques productions nationales, ou qui interdisent l'entrée de quelques marchandises étrangères, & les obstacles qu'on apporte à cette introduction ou à cette exportation par de gros droits, font également partie des Lois prohibitives. Ces Lois sont fort délicates à déterminer, parce qu'elles doivent tenir la balance entre le bonheur & la force.

Il faut pour le bonheur des Propriétaires qu'ils puissent jouir à leur gré de leur fortune, & faire venir des pays étrangers tout ce qu'il leur plaît.

Il faut pour la population & la force d'un pays, que les Propriétaires employent toutes leurs subsistances superflues à nourrir leurs compatriotes; le Souverain concourt à ce but par la prohibition de quelques marchandises étrangères, puisque cette interdiction donne plus de faveur aux objets de l'industrie nationale.

C'est entre ces deux principes contraires, l'un indiqué par le bonheur des Propriétaires, & l'autre, par la force publique, qu'ont été établies & modifiées les Lois prohibitives qui existent

dans les différens pays de l'Europe. On a tort, ce me femble, de les envifager comme des inftitutions ignorantes & barbares ; ce font des Lois de Société, femblables à tant d'autres qui repréfentent un facrifice fait en faveur de la puiffance nationale, & une prime payée par le bonheur pour affurer fa confervation.

L'art de l'adminiftration dans la modification des Lois prohibitives, confifte à rendre ce facrifice infenfible, ou à le proportionner avec fageffe aux circonftances.

Il feroit dur & contraire à l'efprit focial de défendre dans un pays l'entrée des biens étrangers dont il eft privé, lorfque ces biens contribuent effentiellement au bonheur de la vie. Si la France défendoit le tabac, les thés, les épiceries ; fi l'Allemagne prohiboit le fucre & le café, ce feroit impofer fans néceffité des privations auftères & défagréables ; mais il eft fage de défendre ou de contrarier par des droits l'entrée des Manufactures qu'on peut établir dans fon pays ; car le bonheur ne fouffre point de ce qu'on empêche en France l'introduction des draps d'Angleterre, tandis qu'on en fabrique en France qui font à peu-près femblables ; & ce que je dis des draps s'applique à mille autres objets.

S'il en étoit même qu'on ne pût pas imiter chez foi, mais qui ne contribuaffent ni aux plaifirs des fens, ni à la commodité, & qui n'excitaffent la fantaifie des Propriétaires qu'à titre de luxe & de diftinction, il n'y auroit aucun inconvénient à en contrarier l'entrée ; car la vanité ayant mille moyens de fe fatisfaire, lui en ôter un, n'eft pas une privation fenfible.

Il faut encore obferver ici, que lorfqu'on dit

que les Lois prohibitives mettent quelquefois la force en contrariété avec le bonheur, c'eſt toujours du bonheur des Propriétaires dont on parle; car le bonheur des ſalariés eſt toujours favoriſé par ces Lois, puiſqu'elles multiplient les occupations, en protégeant les Manufactures nationales.

Lois prohibitives inapplicables à certains objets.

Les Lois prohibitives ne doivent s'exercer qu'à l'entrée du Royaume ou des Villes. Toutes celles qui obligent à des inquiſitions dans les maiſons, ſont une violation de la liberté domeſtique; ainſi, les Lois prohibitives ſont très-difficilement applicables aux marchandiſes de petit volume, tels que les diamans & d'autres objets qu'on peut facilement faire entrer en fraude; la défenſe pure & ſimple de porter telle ou telle parure, eſt auſſi une Loi odieuſe, parce qu'on ne peut prouver la contravention que par des accuſations formées dans le ſein de la vie privée, moyens toujours révoltans.

Lois prohibitives chez une Nation riche.

Il eſt remarquable que les Nations les plus favoriſées par la nature; ont tout à la fois moins de motifs pour établir des Loix prohibitives, & plus de moyens pour le faire ſans inconvénient.

Elles ont moins de motifs pour en établir, parce qu'ayant plus de reſſources pour s'enrichir, elles peuvent être moins ſévères dans leurs inſtitutions économiques.

Elles peuvent en établir avec moins d'inconvéniens que d'autres, parce que la Société qui

présente à ses citoyens le plus grand nombre de jouissances, court le moins de risque à leur imposer quelques privations.

C'est par un effet de cette dernière considération, que l'Angleterre qui retient ses Habitans par les douceurs de la liberté, s'est permis d'interdire au plus grand nombre d'entr'eux l'usage du vin, en le chargeant de droits excessifs; si le Gouvernement de cette Nation changeoit, on seroit peut-être obligé d'adoucir cette Loi. En général, c'est le peuple qui a les Lois prohibitives les plus sévères & les plus étendues; j'ai vu relever cette circonstance comme une contradiction avec l'amour de la liberté qui règne en Angleterre; mais il me semble au contraire que c'est parce que les Anglois mettent un prix infini à leur liberté politique, qu'ils se prêtent sans répugnance aux Lois prohibitives qui assurent la conservation de cette liberté en augmentant la richesse nationale.

La France qui retient ses Habitans par la fécondité variée de ses productions, par un climat agréable, par une situation avantageuse, par la douceur de la Société, & par la réunion de tous les Arts agréables, pourroit aussi porter plus loin qu'une autre Nation ses Lois prohibitives; mais elle en est dispensée par ces mêmes circonstances, qui, en augmentant ses ressources, lui permettent d'être moins circonspecte dans ses précautions.

Lois prohibitives chez une Nation pauvre.

Les pays qui par leur sol & leur situation ont très-peu d'objets de luxe & de commodité à présenter en échange aux autres Nations, en font

d'autant plus obligés d'avoir des Lois prohibitives. Il y a tel pays du Nord, qui, par ses productions particulières, ne peut pas se procurer les denrées de seconde nécessité que desirent ses Propriétaires, telles que le vin, l'eau-de-vie, le sucre & le café. Si le Souverain ne combattoit pas autant qu'il est possible, les objets de luxe étranger, son pays ne pourroit achever de payer qu'en subsistances; sa population diminueroit, & nulle richesse ne s'y amasseroit. Chez de telles Nations, on est souvent obligé d'étendre les prohibitions, jusqu'à défendre aux gros Propriétaires de terre de rester long-temps hors de leur pays; & cette défense qui paroît une institution du despotisme, n'est qu'une Loi de pauvreté : ce n'est pas l'éloignement de la personne qui déplaît au Souverain, c'est la consommation des revenus dans un pays étranger.

Les pays pauvres n'ont presque jamais de gros Propriétaires de richesses mobiliaires; ainsi ils risquent moins en établissant des Lois prohibitives. L'austérité de ces Lois ne sauroit éloigner les Propriétaires & les Cultivateurs des terres; ils sont retenus par le sol : & c'est aussi par ce motif que la tyrannie est beaucoup moins contraire à la puissance dans ces pays-là, que dans ceux qui ont besoin d'arrêter dans leur sein de grandes richesses mobiliaires.

Objection générale contre les Lois prohibitives.

Entre les personnes qui déclament avec exagération contre les Lois prohibitives, il en est qui les attaquent comme une barbarie entre les hommes qui devroient se traiter en frères, & se communiquer réciproquement & sans con-

traintе les productions qui leur ſont particulières. Cette morale eſt très-reſpectable ; mais toute Société eſt auſſi diſtincte d'une autre, qu'un homme l'eſt d'un autre homme. On leur prêchetoit inutilement aux uns & aux autres l'abandon d'eux-mêmes & la communauté des biens ; ils chercheront dans toutes les occaſions à faire valoir leurs avantages, & l'on doit ſe borner à convaincre les Princes que leur puiſſance eſt preſque toujours un effet du bonheur public.

Objection plus particulière contre les Lois probibitives.

Un pays ne peut acheter qu'autant qu'on reçoit ſes propres richeſſes en payement ; ainſi refuſer d'acheter de lui, c'eſt refuſer de lui vendre, c'eſt détruire le Commerce.

Ce raiſonnement pourroit être juſte, ſi un pays ne pouvoit payer qu'avec ſes Manufactures ; encore faudroit-il examiner quel intérêt on auroit à lui vendre pour n'être payé qu'en objets dont on peut ſe paſſer, ou qui contrarieroient des établiſſemens intérieurs.

Mais ce qu'il importe le plus d'obſerver, c'eſt qu'un pays peut payer non-ſeulement en travaux d'induſtrie, mais encore en ſubſiſtances, ou en argent qui repréſente le pouvoir d'en acquérir par-tout.

Ainſi, moins une Société achétera d'objets d'induſtrie étrangère, plus elle aura de moyens pour obtenir en échange de la ſienne, ou des ſubſiſtances, ou de l'argent, ſeules fins de Commerce, qui augmentent la population & la richeſſe, tous les autres échanges n'étant qu'un troc de jouiſſances.

Effet de l'abolition des Lois prohibitives.

Une Académie diſtinguée avoit propoſé pour queſtion, il y a quelque temps, d'examiner quel ſeroit l'effet de l'abolition des Lois prohibitives à l'égard de la Nation qui les abrogeroit la première ?

Si les principes que nous avons développés, étoient juſtes, cette queſtion ne ſeroit pas le ſujet d'une longue diſſertation.

Une Société qui laiſſeroit entrer toutes les productions de l'induſtrie étrangère, tandis que les autres Nations continueroient à interdire l'introduction des ſiennes, ſeroit peu-à-peu obligée de payer en ſubſiſtances ou en argent, ce qu'elle demanderoit aux Etrangers, bientôt ſes richeſſes & ſa population diminueroient. Ce que nous venons de dire, dans une hypothèſe abſolue, telle que l'interdiction totale des marchandiſes d'un pays, jointe à la libre introduction dans ce même pays de toutes les marchandiſes étrangères, s'appliqueroit proportionnellement aux hypothèſes mixtes & tempérées.

Mais lorſqu'une Nation vous propoſe de laiſſer entrer chez elle une partie de vos objets d'induſtrie, à condition que vous permettiez l'introduction chez vous d'une partie des ſiens, il faut y conſentir, ſi la chance d'acheter ou de vendre paroît à-peu-près égale; car tout échange, étant l'accompliſſement d'un déſir réciproque, il ſeroit dur & déraiſonnable d'y mettre obſtacle, quand la force nationale n'y paroît pas compromiſe.

Mais il eſt rare qu'entre deux Nations induſtrieuſes, l'entrée réciproque d'une Manufacture

ſemblable puiſſe être établie. L'une d'elles craindra toujours que l'intelligence ou l'activité ſupérieure de l'autre ne faſſe tomber ſa Manufacture ; elle fera bien alors de la ſoutenir par une Loi prohibitive, & l'autre aura raiſon de lui rendre le change.

Les Nations pauvres ont toujours beſoin de veiller ſur leurs Lois prohibitives. Les Nations favoriſées par la nature en ont établi quelquefois avec raiſon pour exciter l'intelligence de leurs habitans ; mais quand ces dernières ſont parvenues à déployer toutes leurs forces, elles devroient déſirer que tous les Etats, d'un commun accord, aboliſſent ces Lois. C'eſt le cas de la France ; elle y gagneroit ſûrement. Mais tant que les autres pays maintiennent leurs Lois prohibitives, il eſt ſage & politique d'obſerver une juſte réciprocité dans tous les objets qui n'intéreſſent pas les jouiſſances.

Lois qui défendent la ſortie de certains objets.

Une Nation défend communément la ſortie des outils des Manufactures qui lui ſont propres ; & quand elle poſſéde ſeule une matière première, ſuſceptible d'être travaillée & qui excite l'envie générale, elle peut ordonner que l'exportation n'ait lieu, qu'après que la matière aura été fabriquée, afin d'augmenter le travail chez elle, & ſes droits ſur la puiſſance des autres Nations ; mais il eſt bien peu de circonſtances où l'on puiſſe faire de pareilles Lois, parce que, pour les objets d'un beſoin indiſpenſable, il y a preſque toujours des concurrens, ou du moins des raiſons qui empêchent de dicter la Loi.

EXPORTATION DES BLEDS.

La défenſe d'exporter les bleds étant une des principales Lois prohibitives, quelques réflexions à cet égard, trouvent ici leur place naturellement.

Par l'attrait que la nature à mis entre les ſexes, par l'amour qu'elle inſpire aux parens pour leurs enfans, la population iroit ſans ceſſe en augmentant, ſi elle n'étoit arrêtée par le défaut de ſubſiſtances, ou par des paſſions & des calamités deſtructives.

Avec du pain, un habit groſſier & un lit dans une cabanne, un homme vit avec ſa compagne; & ils peuvent même jouir d'un bonheur égal à celui de tous les autres membres de la Société: tant la vigueur des ſens équivaut à la variété des jouiſſances, & la tranquillité de l'eſprit aux convulſions de l'orgueil & de la vanité !

D'après ces conſidérations, il n'eſt aucun Souverain qui ne doive gémir, lorſque les grains, qui forment la principale ſubſiſtance, ſortent habituellement de ſon Royaume; ce ſont des hommes qui s'en vont, c'eſt une portion de la force publique qui s'évanouit. Sa douleur doit être encore plus grande, s'il réfléchit que l'homme qui ſeroit nourri par ces grains exportés, ne demanderoit pas à recevoir cette ſubſiſtance pour rien, mais qu'il offriroit ſon travail en échange, & qu'ainſi la propriété trouveroit également dans cet emploi de ſes ſubſiſtances ſuperflues, un accroiſſement de jouiſſances.

Développons davantage ces réflexions en les appliquant à différentes Nations.

Exportation des Bleds chez les Nations naiſſantes.

Chez les Nations naiſſantes, telles que celles qui ſe forment aujourd'hui ſur le Continent de l'Amérique, l'exportation des grains doit être néceſſairement libre. La culture s'étendant plus rapidement que les Arts & les Manufactures ne s'établiſſent, ce ſeroit la décourager, ce ſeroit interdire aux Propriétaires la jouiſſance de leurs ſubſiſtances ſurabondantes, que de ne pas leur permettre de les échanger contre les commodités que fourniſſent les pays où l'induſtrie eſt plus avancée ; car il faut du temps avant que le travail des Nations naiſſantes puiſſe préſenter d'autres objets d'échange que les produits les plus ſimples de la terre.

Exportation des Bleds chez les Nations pauvres.

Les Propriétaires de terres, qui ſont preſque les ſeuls qui exiſtent chez une Nation pauvre, doivent deſirer l'exportation conſtante des grains, parce qu'ils ne trouveroient guères d'autres moyens pour acquérir les productions étrangères qu'ils envient. C'eſt au Repréſentant de la Société d'examiner juſqu'à quel point il doit ſacrifier la population aux plaiſirs de la propriété, & juſqu'à quel point il faut la contenter pour exciter la culture. Ce ſeroit peut-être une politique bien entendue dans de pareils pays, que de tourner le luxe des Grands vers le nombre des Serviteurs ; ce luxe n'exigeroit pas l'exportation des ſubſiſtances, &

allieroit la force publique à la vanité particulière. Il seroit à souhaiter enfin que dans les pays pauvres la propriété des terres fût extrêmement divisée, afin que peu de personnes fussent dans le cas d'avoir un grand superflu, & d'ambitionner les objets de faste qu'il faut chercher au dehors ; mais c'est précisément dans les pays du Nord qu'on voit les plus gros Propriétaires de terre. Si on ne leur permettoit pas l'exportation des grains, peut-être négligeroient-ils la culture ; & il faut alors corriger un grand inconvénient par un moindre.

Exportation des Bleds chez les Nations riches.

S'il étoit un pays qui eût des Colonies à nourrir ; qui par l'intelligence de ses Habitans eût toute sorte d'établissemens d'industrie ; qui par sa situation fût à portée de tous les commerces ; qui eût une grande partie de ses terres employées en vignobles, en parcs, en chemins fastueux, en prairies destinées à nourrir une multitude prodigieuse de chevaux, soit pour le luxe & la commodité, soit pour transporter des extrêmités du Royaume à une Capitale immense tout ce qui peut satisfaire les besoins & les fantaisies de ses Habitants ; s'il étoit, dis-je, un tel pays, il seroit bien extraordinaire qu'il pût desirer le commerce d'exportation des grains. Quelques réflexions simples le feront sentir davantage.

Il n'est que trois sortes de richesses ; les denrées de première nécessité, qui sont les sources de la vie, & le germe de nouveaux hommes.

Les objets d'industrie, qui sont le fruit du travail, & qui satisfont le faste & la commodité.

L'argent enfin, qui repréſente le pouvoir d'acquérir toutes les autres richeſſes.

Or, lorſqu'un pays, par le ſeul échange de ſes productions de luxe & de ſes objets d'induſtrie, peut obtenir non ſeulement toutes les marchandiſes étrangères qu'il deſire, mais encore de très-groſſes ſommes en argent, pourquoi ſouhaiteroit-il de vendre des grains? Pour avoir encore plus d'argent, dira-t'on. Mais il en auroit peut-être autant, en nourriſſant des hommes & vendant leur travail. D'ailleurs, cet argent, tant qu'il eſt reſſerré dans une Société, n'eſt ni une jouiſſance ni une force; il ne ſe convertit en puiſſance, qu'autant que la Nation qui le poſſéde, le deſtine à acheter au dehors le ſervice des hommes: mais pourquoi diminuer ſa propre population pour obtenir un tel avantage? Les hommes ſont une puiſſance encore plus ſûre que l'argent, parce qu'il faut le concours des Etrangers pour le convertir en force par les ſubſides. D'ailleurs, quelque ſomme d'argent qu'il y ait dans un pays, il ne contribue à la défenſe publique que par la voie des contributions, & il s'enfuit ou ſe cache dès que le Souverain en demande une trop grande part. Il ſemble donc que dans un pays riche, l'exportation des grains ne doit avoir lieu qu'accidentellement, lorſque des récoltes extraordinaires & ſurabondantes ont procuré un ſuperflu certain, lorſqu'une guerre étrangère éloigne tout-à-coup plus de cent mille Habitans, & laiſſe libres leurs ſubſiſtances, ou lorſqu'enfin quelques calamités ont diminué la population.

Ainſi, dans un tel pays, une ſage adminiſtration ne doit pas faire une Loi permanente

pour

pour où contre la sortie des grains. Elle doit permettre qu'on exporte le superflu; mais elle doit desirer que la population dispense d'en avoir habituellement; elle doit en même tems prévenir ces disproportions qui font souhaiter à une portion des citoyens l'exportation des bleds, par des raisons qui leur sont particulières, & qui ne tiennent pas au bien général. Les impôts qui ne sont pas proportionnés aux prix des grains, & qui empêchent que les Propriétaires de terre n'ayent un bénéfice suffisant; les rigueurs dans la perception, qui pressent les petits Propriétaires de vendre à une certaine époque; les gênes mal entendues dans le Commerce, qui empêchent que les moyens des hommes qui peuvent attendre, ne suppléent aux besoins journaliers de ceux qui sont pressés de réaliser; toutes ces circonstances font souvent invoquer avec raison l'exportation des bleds, comme un remède nécessaire à un défaut d'organisation. Mais, aux yeux d'un grand Administrateur, ce ne sont que des circonstances partielles auxquelles il importe de remédier, mais jamais, s'il se peut, par le sacrifice des principes qui produisent la richesse & la population: car c'est à l'administration à ne pas confondre l'exportation des grains, avec l'importance de l'Agriculture, & à sentir qu'un setier de bled, consommé par un homme de la Nation, en échange de son travail, peut encourager la culture des terres, comme ce même setier échangé contre le travail d'un Etranger; mais cette administration doit féconder sans cesse les établissemens utiles & agréables qui peuvent tenter les Propriétaires, & leur offrir des échanges contre les subsistances superflues qu'ils possédent.

S'il est possible d'établir par une Loi permanente les conditions de la libre exportation des Grains.

Les hommes aiment à être gouvernés par une institution fixe & constante dans tous les rapports qui les lient avec la Société, & ils ont raison ; mais, comme il est peu de principes généraux qui ne soient susceptibles de quelqu'exception, il seroit possible que l'exportation des bleds ne pût pas être déterminée avec sagesse par une Loi permanente.

Les grains dans deux circonstances différentes, sont une marchandise absolument dissemblable.

La somme de bleds, proportionnée à la population, est presqu'aussi nécessaire que l'air.

Le bled qui excède & les besoins d'une année, & la provision de précaution pour la suivante, est la plus inutile de toutes les marchandises, parce que la subsistance de l'homme est marquée par la nature.

Mais quoique rien ne soit plus dissemblable que le bled nécessaire & le bled superflu, la ligne qui les sépare est très-difficile à trouver, & encore plus difficile à marquer par des signes certains dans une Loi permanente; & comme la Loi est obligée de s'expliquer d'une manière simple, elle ne pourroit guères établir, pour règle, que le prix ; mais le prix lui-même ne peut être une règle fixe, pour marquer le point où finit la sortie du superflu, où commence celle du nécessaire. (*Voyez* l'Eloge de COLBERT, *pag.* 39.)

D'un autre côté, abandonner une affaire aussi importante que l'exportation des bleds aux ha-

sards de la liberté du Commerce; compter qu'elle aura toujours l'art de rapporter au moment précis du besoin le nécessaire qu'elle aura fait sortir; espérer enfin que les Loix prohibitives des autres Nations répondront par leur condescendance à nos propres convenances; c'est avoir une bien haute idée du résultat d'une infinité de combinaisons personnelles inspirées par l'ignorance & la cupidité, aussi souvent que par l'intelligence.

Rien n'est donc plus difficile que de soumettre à une Loi durable les conditions de l'exportation des bleds; & il faut bien que cette difficulté ait été généralement sentie, puisque dans tous les pays de l'Europe, l'on permet ou l'on défend la sortie des grains, selon les circonstances. Cette manière a sans doute aussi ses inconvéniens, sur-tout dans les pays où une seule personne décide des plus grands objets: mais quand on critique une méthode, il faut toujours voir les inconvéniens attachés à l'autre. Quoi qu'il en soit, quand l'administration se réserve de manifester chaque année les intentions du Souverain sur la sortie des grains, il devient bien important qu'elle mette tout en usage pour avoir une connoissance aussi exacte qu'il est possible de la population & du produit des récoltes, afin qu'en comparant ces deux grandes circonstances, elle puisse être sûre des proportions qu'elle cherche. Il convient, ce me semble, qu'il y ait dans un Royaume, non seulement une quantité équivalente aux besoins de l'année, mais encore une provision qui puisse suppléer aux hasards de la récolte suivante. Ces précautions prises, il faut non seulement permettre par une Loi

publique la sortie de l'excédent, en désignant la quantité; mais il faut encore exciter dans l'intérieur la plus libre circulation: car la spéculation ne peut alors tomber que sur la partie qui excede les besoins de l'année; spéculation excellente pour la Société, puisqu'elle tend à soulager ceux qui sont pressés de vendre, par l'assistance de ceux qui peuvent garder. Mais quand les spéculations portent sur les portions d'un tout qui est à peine équivalent au nécessaire, ces spéculations, lorsqu'elles ne sont pas contenues dans des bornes raisonnables, peuvent occasionner une hausse ou une rareté plus ou moins dangereuse.

IMPÔTS.

L'impôt est la contribution des citoyens aux besoins de la Société. Cette contribution peut avoir lieu en travail, ou en subsistances, ou en d'autres richesses, ou en argent enfin, qui les représente toutes.

La nature des impôts, & les dépenses qui les occasionnent, ont une grande influence sur le travail, & par conséquent sur les richesses nationales dont il est la source.

Si le Souverain use de sa force pour prélever une grande somme de subsistances, ou d'autres biens représentés par l'argent, & qu'il les applique à nourrir des hommes oisifs, ou dévoués à un service inutile, il contrarie les Propriétaires & les hommes industrieux dans leurs jouissances, & il diminue la quantité du travail productif, parce que ces subsistances, ou cet argent que les Proprietaires payent au Souverain pour les impôts, auroient été appliqués par eux en partie à

un travail qui eût accru les richeſſes nationales.

Enfin, ſi les impôts qui ſont établis pour ſatisfaire aux dépenſes publiques, obligent par leur complication, à entretenir une grande quantité d'hommes employés uniquement à les percevoir, la ſomme du travail utile eſt encore diminuée.

La détermination de l'impôt par la Loi, & jamais par l'autorité, eſt une des principales conditions qu'exige le bonheur; l'autorité tranſmiſe de ſubalternes en ſubalternes, entraîne toujours le caprice, la préférence & la partialité; & comme les hommes ſe déſeſpèrent quand ils éprouvent une injuſtice dont ils ne peuvent pas ſe venger, il faut les préſerver du tourment de la ſoupçonner, ou de la craindre.

Deux ſortes d'Impôts.

Il y a deux ſortes d'impôts, les uns ſur les productions, les autres ſur les conſommations.

Les impôts ſur les productions ſe prélèvent ſur les fruits même de la terre en raiſon des récoltes, ou d'une matière fixe, en raiſon d'un revenu annuel qu'on préſume.

Les impôts ſur les conſommations ſe perçoivent communément au moyen des Doüanes établies, les unes aux entrées du Royaume, les autres aux entrées des Villes.

Impôts ſur les productions.

Les impôts ſur les productions ſont les plus naturels & les plus faciles à percevoir; & ils le ſeroient encore davantage s'ils étoient établis ſur l'arpent de terre, & non ſur une opinion arbitraire & variable de ſa valeur.

Impôts sur les consommations.

Les impôts sur les consommations ne sont en général qu'une répétition des impôts sur les productions. Il est égal au consommateur que le prix d'une denrée soit rencheri par l'impôt payé lors de sa production, ou par l'impôt qu'on lui demande lorsqu'il achète cette denrée.

Mais l'identité de ces deux genres d'impôts, n'existe pas toujours lorsqu'il est question d'objets d'industrie.

Supposons un impôt établi sur le prix de toutes les marchandises qui entrent dans une ville.

Il y aura tel objet commun d'industrie dont le prix ne représentera que le prix de la matière première, plus le prix des productions de la terre, consommées ou par l'ouvrier qui a fabriqué cette matière, ou par ceux qui lui ont fait un habit, des bas, &c. alors l'impôt sur l'entrée de cet objet d'industrie, peut être remplacé parfaitement par un impôt sur les productions de la terre, puisqu'il est égal au Souverain de percevoir 3 liv. sur un chapeau valant 12 livres, ou de percevoir 3 livres sur les 12 livres de productions de la terre qu'ont consommé les ouvriers qui ont fabriqué le chapeau.

Mais s'il y a des objets d'industrie dont le prix n'est pas employé en entier en productions de la terre, alors l'impôt sur ces objets sera un impôt distinct de l'impôt général sur les productions.

C'est cependant ce qui arrive lorsque le Marchand ou l'Artiste thésaurisent ou envoyent dans l'Etranger une partie du prix en argent qu'ils ont reçu.

Or, il ne faut pas perdre de vue qu'une multitude d'hommes convertiſſent toute l'année le prix de leur travail, non en jouiſſances, mais en ſimple faculté d'acquérir des jouiſſances; faculté repréſentée par l'argent; en ſorte que le prix des ouvrages fabriqués annuellement par les hommes induſtrieux, ſurpaſſe de beaucoup le prix des productions conſommées annuellement par ces mêmes hommes, ou par ceux qui leur rendent des ſervices.

Prouvons cette vérité par un autre exemple où nous ne ſuppoſerons pas même une théſauriſation complette.

Un Artiſte fait dans le courant d'une année des tableaux qu'il vend 50000 livres. Il en emploie 10000 à acheter des productions de la terre, ou à en procurer aux gens qui le ſervent, par le ſalaire qu'il leur donne, & les autres 40000 l. il les emploie à acheter des ouvrages de Mécanique.

Le Mécanicien qui a fait ces ouvrages, n'a dépenſé que 10000 liv. pour les fabriquer & pour ſe procurer des jouiſſances pendant un an, & il lui reſte 30000 livres qu'il emploie à acheter une tapiſſerie.

L'ouvrier de cette tapiſſerie n'a dépenſé auſſi que 10000 liv. pour la fabriquer & pour jouir, & il emploie les 20000 liv. reſtantes de quelqu'autre manière pareille à celle que nous venons d'expoſer

Sans pouſſer cette progreſſion plus loin, il réſulte :

Qu'au bout de l'année, il y a pour 120000 liv. d'objets d'induſtrie achetés & vendus, & exiſtans dans la Société.

SAVOIR:

En tableaux . . . . 50000 liv.
En ouvrages de Mécanique . . 40000
En tapisseries 30000

Et cependant il n'y a que pour 30000 liv. de productions de la terre achetées:

SAVOIR:

Pour le Peintre ou pour ses Serviteurs . . . . 10000 liv.
Pour le Mécanicien 10000
Pour le Fabricant de tapisseries. 10000

Donc, dans cette hypothèse, il y auroit une grande différence entre l'impôt sur le prix des ouvrages d'industrie, ou l'impôt général sur les productions de la terre.

Ce raisonnement peut s'appliquer à beaucoup d'autres objets; mais il suffit de faire concevoir qu'il n'est pas vrai que l'impôt sur la marchandise fabriquée, soit toujours une seule & même chose avec l'impôt sur les productions.

Inconvéniens des Impôts sur les consommations.

La perception des impôts sur les consommations, oblige à veiller sans cesse sur les frontières & sur les grands chemins; il faut entretenir une multitude d'espions, de surveillans & de gardes; ce sont autant d'hommes qui ne procurent ni des jouissances, ni des richesses permanentes; ce qui diminue la puissance & contrarie le bonheur.

Enfin, ce genre d'impôt, en rendant la fraude facile, y fait tomber les uns par ignorance, y entraîne d'autres par avidité; & il en résulte

des fautes qui avilissent les mœurs, & des punitions qui répugnent à l'esprit social.

Circonstances en faveur des Impôts sur les Consommations.

On exagère tout en se récriant contre les impôts sur les consommations ; il me semble qu'on n'a pas fait appercevoir les circonstances qui leur sont favorables.

On a dit de ces impôts qu'ils n'étoient qu'une tricherie & qu'un escamotage, parce qu'ils n'étoient qu'une répétition des impôts sur la production ; mais l'art de cacher aux hommes ce qui leur déplaît, n'est pas un art à dédaigner. L'imagination fait ses malheureux, comme la réalité ; je crois même que la liste des premiers est la plus grande.

C'eût été certainement une idée heureuse, que de vouloir adoucir les dehors impérieux & rebutans de l'impôt ; en le présentant sous la forme d'une contribution volontaire, proportionnée au désir que chacun auroit de dépenser. Il eût été ingénieux de donner ainsi à la loi de la nécessité, une apparence de liberté. Si donc un tel impôt étoit aussi simple & aussi facile à percevoir que l'impôt sur les productions, il seroit préférable.

Entre les divers impôts sur les consommations, ceux qui se payent sur les marchandises étrangères à l'entrée du Royaume, tiennent à la richesse nationale, ainsi que nous l'avons montré à l'article des Lois prohibitives.

Il est aussi quelques impôts à la sortie du Royaume, qui peuvent être fort raisonnables. Lorsqu'un pays a le bonheur de tenir de son

fol, où de l'intelligence de ses habitans, une sorte de biens particulière, & qui sera nécessairement recherchée par les Etrangers, c'est leur faire payer une portion de nos dépenses de Société, que de mettre un impôt sur ces marchandises; il ne faut pas croire que l'abolition de cet impôt pût tourner en entier au profit du vendeur national, & qu'ainsi la Société regagnât d'un côté ce qu'elle perdroit de l'autre; car la valeur de cet impôt aboli, tourneroit en partie au profit de l'acheteur étranger, qui lutte contre le vendeur.

Tous les impôts sur l'exportation des objets qui ne sont pas particuliers à une Nation, ne sont ni sages ni politiques; c'est se nuire à soi-même.

Enfin, les impôts aux entrées des grandes Villes, ont un objet d'utilité, puisqu'ils servent à tempérer l'attrait de leur séjour, en haussant le prix des consommations. Sans cette circonstance, la réunion des Arts & des Spectacles, la variété des événemens, & les chances de fortune que présente un grand tourbillon, entraîneroient tous les habitans d'un pays vers la Capitale, & le reste du Royaume ne contiendroit que des Laboureurs.

Je n'examinerai point ici si l'on ne pourroit pas trouver des impôts, qui, sans s'écarter du même esprit, préviendroient les recherches aux entrées des Villes. Il n'entre dans mon sujet que d'examiner les avantages & les désavantages des impôts sur les consommations.

Enfin, j'ajouterai aux diverses considérations que je viens de présenter, que, quoiqu'il soit vrai que les impôts sur les consommations soient

ſouvent une eſpèce de répétition des impôts ſur les productions, leur effet n'eſt cependant pas le même dans certaines circonſtances.

Suppoſons que, par des beſoins extraordinaires, ou par une maſſe conſidérable de dettes publiques, la ſomme des impôts ſoit immenſe, & qu'il en exiſte une moitié ſur les productions & l'autre ſur les conſommations, il ne ſeroit point indifférent de les rejetter en entier ſur les productions; car cette opération, en élevant ſenſiblement le prix des premières ſubſiſtances, & celui de la main d'œuvre qui en eſt la ſuite, dérangeroit les rapports qui fondent notre commerce avec les Etrangers; mais de plus les conſommateurs nationaux, voyant la plûpart des denrées & des marchandiſes beaucoup plus chères dans leur pays qu'au-dehors, feroient venir de l'Etranger tout ce qu'ils pourroient en tirer, & contrarieroient par cette rivalité la culture & l'induſtrie de leur pays.

Un homme riche ne peut pas ſe ſouſtraire aux impôts établis ſur les conſommations, dans un pays où il vit; mais il peut quelquefois éviter les impôts ſur les productions, en faiſant venir de l'Etranger les objets de ſa conſommation; car les prohibitions ne peuvent y mettre obſtacle que juſqu'à un certain point.

Il réſulteroit donc peut-être de ces obſervations, que les impôts ſur la conſommation des denrées de néceſſité, peuvent toujours être remplacés ſans le moindre inconvénient, par une addition d'impôt ſur la terre; parce que les impôts ſur des objets néceſſaires à tous les individus, pauvres ou riches, conſtituent toujours le prix de la main-d'œuvre, ſoit qu'ils ſoient per-

çus en recueillant, ou en consommant. Mais les impôts sur les consommations particulières aux riches, sont dans un cas différent; ils n'influent point sur les prix élémentaires des choses, & c'est une manière adroite de tempérer l'inconvénient des gros intérêts. Mais ces impôts sur la consommation ont pareillement un terme qu'il est important de ne point excéder, comme nous serons dans le cas de l'observer en parlant de la dette publique.

L'ARGENT.

A mesure que la fécondité de la terre & le travail des hommes multiplièrent les objets de leurs desirs, les échanges devinrent difficiles, & l'on eut besoin d'établir une mesure commune, à laquelle on pût rapporter tous les marchés. On choisit successivement différens objets pour remplir cette fonction; mais insensiblement l'or & l'argent furent adoptés par la plus grande partie des Nations. La rareté, la beauté de ces métaux, & la faculté qu'ils ont d'être à la fois très-divisibles & non périssables, déterminèrent avec raison cette préférence.

Monnoies.

La division de ces métaux en portions égales, revêtues de l'effigie du Prince, qu'il étoit défendu d'imiter, rendit cette mesure des valeurs encore plus commode, chacun étant dispensé de peser cet or & cet argent, & d'examiner si ces métaux étoient purs & sans alliage.

Sources de l'Or & de l'Argent.

L'or vient principalement du Brésil, Colonie

Portugaiſe, & l'argent, de l'Amérique Eſpagnole. Ces métaux ſe répandent en Europe, en échange des productions ou des objets d'induſtrie des différens pays avec leſquels l'Eſpagne & le Portugal commercent. Il ne ſort point d'or de l'Europe; mais on envoie une grande quantité d'argent à la Chine & aux Indes, beaucoup moins cependant depuis que les Anglois ont acquis de vaſtes poſſeſſions dans les Indes; ce qui leur permet de faire ſervir les impôts qu'ils y perçoivent à payer preſque toutes les marchandiſes qu'ils exportent des Indes & de la Chine.

Double fonction des Monnoies.

Les Monnoies d'or & d'argent, dans un pays qui n'auroit aucune communication avec d'autres, ne ſeroient qu'un ſigne des valeurs, & une facilité d'échanger.

Ces Monnoies, dans un pays qui commerce avec d'autres Nations, ſont en même temps des métaux généralement eſtimés, qui donnent le pouvoir d'acquérir les biens étrangers de toute eſpèce.

Ce ſont ces deux qualités des Monnoies qu'il ne faut point perdre de vue, ſans quoi l'on eſt facilement induit en erreur.

Monnoies conſidérées comme ſignes.

Les Monnoies, conſidérées comme ſignes ou meſure des valeurs, ſont un inſtrument applicable uniquement à la commodité des marchés; & ſous cet aſpect, les Monnoies ſont une richeſſe captive & ſans production. Plus la confiance eſt grande, plus la ſomme deſtinée à ſer-

vir de gages peut être petite, & sans l'invention des lettres de change, qui ont dispensé de beaucoup de transports d'espèces, il faudroit encore plus d'argent pour exécuter les échanges.

En Angleterre, on supplée en grande partie à l'usage des Monnoies, par des billets de Banque, auxquels la foi publique est attachée. En d'autres endroits, on réduit d'une autre manière la somme du numéraire applicable aux marchés. A Lyon, par exemple, on y parvient en divisant tous les payemens en quatre époques de l'année, & en balançant alors les créances les unes par les autres. A Marseille enfin, on diminue le besoin des Manufactures, au moyen des compensations établies entre les Négocians par l'entremise des Courtiers, qui deviennent les débiteurs des uns, & les créanciers des autres.

Cependant à mesure qu'il y a plus d'argent en Europe, toutes les choses de la vie haussant de prix, il faut par conséquent une plus grande quantité de signes, ou de monnoies d'échange. Mais cette augmentation n'est pas proportionnée à la hausse des prix; car on sent bien que la somme des signes n'est pas égale à la somme des achats & des ventes, vu que, par l'effet de la circulation, les mêmes Monnoies font plusieurs fois fonction de signes, non seulement dans une année, mais même dans un jour; & plus cette circulation est rapide, moins il faut appliquer de Monnoies à ces opérations.

Monnoies considérées comme Richesses mobiliaires.

Quoique tout l'argent qui entre dans un pays,

& qui s'y arrête plus ou moins longtemps, s'y convertisse en Monnoies courantes; il ne s'ensuit pas de cette conversion que cette augmentation annuelle de Monnoies soit nécessaire aux échanges; mais l'argent étant recherché comme un moyen d'acquérir, on préfère de le garder en Monnoies du pays où l'on vit, parce qu'on en peut disposer plus aisément, quand on veut l'échanger contre d'autres biens. Si l'argent que l'Espagne envoie chaque année dans les autres pays de l'Europe n'étoit applicable qu'à leur circulation intérieure, ce seroit une grande duperie de la part de ces Nations que d'échanger les productions de leur terre & les fruits de leur industrie contre une augmentation d'embarras dans leurs échanges; mais l'argent étant un métal estimé également par-tout, la somme de Monnoies qui excède la quantité nécessaire pour les échanges journaliers, devient une richesse active, qui peut servir à acquérir les autres biens de l'univers; & sous cet aspect, elle est la plus précieuse de toutes; elle se termine en population, par l'acquisition des subsistances des autres pays; elle se change en force, par les subsides; elle se convertit en jouissances, par l'acquisition des productions étrangères; & en attendant, cet argent est jouissance lui-même, en représentant sans cesse à son propriétaire la faculté d'acquérir.

Quelle Nation doit avoir le plus d'Argent.

Parmi les Nations qui n'auroient adopté d'autres signes des valeurs que l'argent, & où il régneroit une égale confiance, la Nation la plus favorisée par la nature auroit nécessaire-

ment le plus d'argent ; car les causes qui augmentent dans un pays toutes les richesses mobiliaires, y accroissent aussi la somme de l'argent.

Un pays, après avoir fourni aux autres l'objet de leurs desirs, leur demande à son tour tout ce qui convient à ses Propriétaires, & la somme des marchandises qu'il a fournies au-delà de celles qu'il a reçues, s'acquitte en argent.

Doit-on considérer l'Argent qui entre dans un Pays comme un profit de Commerce?

On ne peut pas l'envisager de cette manière, parce que l'idée d'un profit emporte celle d'une perte existante ailleurs en même temps. Or, comme chaque année (sauf les événemens extraordinaires) il entre de nouvelles sommes d'argent dans tous les pays de l'Europe, ils gagneroient donc tous ; il n'en sort que du Portugal & de l'Espagne, & cette exportation n'est pas une perte pour ces Nations ; elle est l'échange naturelle & raisonnable d'une production stérile contre des jouissances.

Comment cependant l'entrée de l'Argent est un signe probable de prospérité.

L'augmentation de l'argent dans les différentes Sociétés, peut donner une idée de l'accroissement comparatif de toutes leurs richesses mobiliaires ; on ne peut pas calculer combien il s'accumule annuellement dans chaque pays, de tableaux, de diamans, de bijoux, ou d'autres richesses ; & le luxe n'étant pas le même par-tout, il n'est aucune autre richesse que l'argent,

gent, qui puisse donner une idée juste de toutes les autres; il représente le pouvoir d'acquérir, sorte de plaisir connu dans tout le monde.

Pourquoi l'Argent n'est qu'une mesure probable de la différence de prospérité entre les Etats.

Parce qu'on pourroit imaginer une hypothèse, où deux pays doués du même sol, de la même industrie, & dans les mêmes circonstances à tous égards, ne recevroient pas une même quantité d'argent.

Supposons, par exemple, dans l'une de ces deux Nations, un caractère singulier, éloigné des plaisirs d'imagination, & voulant sans cesse convertir l'argent en jouissances, il arriveroit que cette Nation ne conserveroit que la somme qui lui seroit nécessaire pour faciliter ses échanges, & qu'elle employeroit constamment le surplus à acheter des biens étrangers.

Chez une telle Nation, toute sa supériorité se réaliseroit chaque année ou en jouissances, ou en accroissement de population, par l'achat des subsistances étrangères; & chez l'autre elle se convertiroit en partie en simple faculté d'acquérir ces diverses richesses, c'est-à-dire en argent. Cette dernière deviendroit plus riche & plus puissante par son avarice seule, & non par aucune supériorité dans ses avantages naturels. Cette avarice a sans doute aussi ses plaisirs; car sans cela, il seroit vraiment singulier de voir un pays se réjouir de faire boire tous les ans pour trente millions de ses vins aux Etrangers, en échange d'une augmentation annuelle de trente millions d'argent monnoyé.

La somme comparative d'argent qui entre dans un pays, peut aussi varier par des circonstances momentanées. Si l'année dernière, la Hollande a accumulé vingt millions, & que dans celle-ci, il s'ouvre un emprunt en Angleterre, où elle en place trente, au lieu d'en garder vingt, elle en exportera dix, & cependant sa richesse ne sera pas diminuée; ce que je dis d'un emprunt, s'applique de même à plusieurs autres circonstances.

MONNOIES DE BANQUE.

Circonstance particulière qui ne permet pas de comparer les Richesses des deux Pays, par la somme d'argent qui y circule.

Si la somme d'argent qui existe en différens pays, étoit nécessairement la mesure comparative de leurs richesses, l'Angleterre paroîtroit un des plus pauvres Royaumes de l'univers: car on y voit très-peu d'argent circulant; on ne croira pas sans doute que sa pauvreté comparative en soit la cause, car tout annonce dans ce pays-là l'aisance, les richesses, & le moyen d'en acquérir; aussi, cette rareté d'argent ne tient qu'à une seule circonstance; c'est que les billets de la Banque d'Angleterre font office de Monnoie, & dispensent de garder l'or & l'argent, pour remplir cette fonction; car la somme de ces billets répandus dans le public, excéde infiniment le montant des espèces qui sont à la Banque; aussi ne pourroit-elle jamais acquitter ces billets en argent, si l'on venoit en foule l'exiger; mais comme on sait que la Banque est créancière du Gouverne-

ment, & que les revenus de ce Gouvernement, ainsi que ses dépenses, sont déterminés par les Représentans de la Nation, il résulte de la connoissance publique de ces circonstances, une confiance aux billets de Banque, qui n'a été qu'ébranlée dans les temps de la plus grande crise.

Les billets de Banque étant devenus la monnoie la plus générale de l'Angleterre, ceux qui thésaurisent ailleurs de l'or & de l'argent, thésaurisent en Angleterre des billets de Banque, comme plus faciles à cacher & à transporter; ensorte qu'ils remplacent l'argent dans son double office. On voit donc que la petite somme de Monnoies d'or & d'argent qui circule en Angleterre, n'est point un effet de sa pauvreté, & j'ajoute que ses richesses ont augmenté par cette circonstance.

Comment l'institution libre & volontaire d'une Monnoie de Banque peut augmenter la Richesse d'un Etat.

Pour faire sentir en quoi consisteroit cet avantage, supposons que par une institution de billets de Banque auxquels la confiance publique s'attacheroit, tout l'argent destiné aux échanges & à la thésaurisation devint un argent inutile dans l'intérieur, il s'appliqueroit par conséquent à acquérir au dehors des créances à intérêt, ou à faire valoir une nouvelle Colonie, ou à ouvrir de nouvelle branches de commerce, ou a rembourser aux Etrangers la dette nationale; & d'une manière ou d'autre, l'Etat gagneroit en jouissances l'intérêt annuel de cet argent: & si, à mesure qu'il lui arriveroit de nouveaux métaux de Portugal & d'Espagne, la même opération

étoit suivie, il augmenteroit encore ses jouissances annuelles de l'intérêt de ces nouveaux trésors. Mais il ne faudroit pas que plusieurs Nations voulussent suivre cet exemple; car, comme chaque Nation ne peut tirer parti de son argent qu'en l'appliquant à acquérir des biens chez l'Etranger, & que cette acquisition suppose nécessairement l'estime que les Etrangers font de cet argent, si chaque Nation vouloit suppléer par du papier à l'argent qui circule chez elle, aucune ne pourroit tirer un avantage particulier de cette opération; elles nuiroient seulement en commun à l'Espagne & au Portugal, qui ne sauroient que faire des métaux du Brésil & du Mexique, si toutes les Nations pouvoient imiter l'exemple de l'Angleterre, & instituer chez elles des billets de Banque qui jouiroient de la confiance publique; mais la nature des Gouvernemens de l'Europe rend le succès d'un pareil projet impossible.

Danger pour un grand Etat dans l'institution des Billets de Banque.

Un grand Etat, qui, par un papier dont le crédit est établi, a rendu libre & productif au dehors l'argent qui faisoit office de monnoie, profite de cette augmentation de revenus tant que le papier qu'il a introduit jouit d'une parfaite confiance; mais lorsque par des erreurs d'administration, par des événemens qui ébranlent l'opinion, ou par une crainte bien ou mal fondée, la défiance se répand sur ce papier, le pays où il circule est fort embarrassé; car la nécessité de rétablir les signes en métaux dans la circulation, l'oblige de sacrifier à leur acquisition ses produc-

tions & ſes objets d'induſtrie, & juſqu'à ce qu'il y ſoit parvenu, il ſouffre dans ſes jouiſſances & dans ſa force.

Voilà pourquoi, lors même qu'on pourroit parvenir par une adminiſtration parfaite à établir pour un temps une confiance générale en des billets de Banque, il ſeroit dangereux de leur donner une certaine étendue dans un pays Monarchique; parce que la confiance publique y dépendant toujours de l'opinion qu'on a du Prince & de ſon Miniſtre, il eſt dans la nature des hommes qu'elle ne ſoit pas durable, mais en Angleterre où l'ordre eſt l'effet des Lois & de l'harmonie du Gouvernement, la confiance dans les billets de Banque peut durer longtems. Si jamais elle ceſſoit par des événemens extraordinaires, & que la Nation ne réunit pas toute ſon intelligence & ſa volonté pour y remédier, il y auroit en Angleterre une criſe dont on ne peut pas calculer les effets.

Inſtitution des Billets de Banque ou de Monnoie, par la force.

Juſqu'à préſent, en parlant des billets de Banque ou de Monnoie, nous avons toujours ſuppoſé que la confiance en eux ſeroit libre & l'effet de l'opinion.

Les billets de Monnoie établis par la force, ſont de toutes les opérations injuſtes la moins raiſonnable.

J'entends par cette contrainte une création de billets de Monnoie, faite par un Souverain pour payer ſes dettes, avec injonction à tous ſes ſujets de recevoir ces mêmes billets comme de l'argent, dans tous les échanges. Mais toutes les forces

d'un Souverain n'en fauroient venir à bout ; car tout échange étant une action libre, celui qui est propriétaire d'un bien réel ne le cédera jamais contre un papier dont il se défie. La puissance du Prince se bornera donc à contraindre ses propres créanciers, & les créanciers de ses créanciers à recevoir les billets de Monnoie en payement de leurs créances. Mais lorsqu'on rapportera ces billets à son trésor en payement des impôts, il faudra nécessairement qu'il les décrie parce qu'avec une telle monnoie il ne pourroit acquérir même aucune denrée, ni aucun service libre.

Les Souverains sont appelés à se tromper comme les autres hommes : ainsi quand, par leurs fautes, par celles de leurs Ministres, ou par des circonstances malheureuses, les Finances d'un Etat ne sont plus en équilibre, il faut déployer la Loi de la nécessité avec cette noble franchise qui fait tout pardonner, & qui réunit les efforts de tous les citoyens pour le rétablissement de l'ordre. Mais chercher à voiler une injustice par de la tromperie, soutenir par la force un vil escamotage, entraîner avec son infidélité celle de tous les citoyens, & relâcher ainsi soi-même les principes de la morale en autorisant ses sujets à se tromper mutuellement, ébranler enfin toute espèce de confiance, joindre à des maux réels mille maux d'imagination, produire un bouleversement général, & par son seul souvenir une longue détresse, c'est annoncer aux Nations son ignorance & son manque de foi ; c'est le plus méprisable & le plus insensé de tous les moyens.

Ce que je dis d'une institution forcée de billets de Banque, s'applique de même à la valeur exa-

gérée & discordante avec leur valeur réelle, que les Souverains donnent quelquefois aux monnoies. Car appeler six francs un écu de trois livres, & payer ainsi ses créanciers, ou leur donner un écu de trois livres, & un papier qu'on appele trois livres, c'est précisément la même chose; & cette opération rentre en tout point dans les inconvéniens que nous venons de déveloper. La seule différence entre cette hausse donnée à la valeur numéraire des monnoies, & l'institution des billets de Banque, c'est qu'on refuse tout échange avec ces derniers, au lieu qu'avec la monnoie haussée numérairement, on échange toujours; mais on hausse dans la même proportion le prix de ses denrées ou de ses services.

Bénéfice raisonnable sur les Monnoies.

Il est naturel que le Souverain trouve dans la valeur qu'il donne à ses monnoies, non seulement les frais de la fabrication, mais encore un bénéfice d'un ou deux pour cent, qui empêche que ces monnoies ne sortent & ne rentrent par de simples variations dans les changes & les prix des métaux. L'Angleterre ne fait aucun bénéfice sur les monnoies d'or; mais en même temps elle en défend la sortie; ce qui excite la fraude toutes les fois que le prix des changes ou des métaux varie. La méthode de la France à cet égard me paroît plus raisonnable.

INTÉRÊT DE L'ARGENT. (*)

L'intérêt de l'argent tire son origine de la

(*) Ce que je dis de l'intérêt est sous un point de vue politi-

nature : la terre a besoin de la semence, & la semence a besoin de la terre. Celui qui fournit la semence au Propriétaire de la terre, a un droit sur sa récolte. Ce que je dis de la semence, s'applique à mille objets semblables. Le droit de part à toute reproduction, lorsqu'on a concouru à cette reproduction, s'appelle un intérêt ; & rien au monde n'est plus juste : & l'on dit communément *l'intérêt de l'argent*, parce que l'argent est l'image de toutes les richesses.

Motifs du haut ou bas intérêt national.

L'intérêt étant la part du prêteur à la reproduction provoquée par son argent, cet intérêt doit être à haut prix, lorsque cette reproduction est avantageuse, ou lorsque l'argent qui pouvoit concourir à cette reproduction est rare.

L'intérêt dans un pays est donc haut ou bas, en raison de la rareté & de l'abondance de l'argent, (ou des billets qui font fonction d'argent) plus en raison du nombre & de l'utilité des emplois que cet argent peut trouver.

Le prix de l'intérêt n'est donc pas une marque positive de la prospérité ou de la pauvreté d'un Etat.

L'intérêt peut être bas, par l'abondance de l'argent dans un pays ; signe de prospérité.

L'intérêt peut être haut, par l'acquisition de nouvelles Colonies, par l'établissement de nouvelles Manufactures, enfin, par une multiplicité d'emplois & de nouveaux commerces ; autre signe de prospérité.

---

politique, & n'a point de rapport avec les respectables maximes de la Religion sur ce point.

La Hollande réunit les deux causes d'un bas intérêt; savoir, l'abondance de l'argent, par le concours d'un grand nombre de Capitalistes & de Négocians, & la stérilité des emplois par la nature de son sol & son peu d'étendue, ce qui la borne à un commerce d'économie & d'entrepôt.

La France a pareillement la cause d'un bas intérêt, dans la prodigieuse abondance d'argent qu'elle renferme; mais elle jouit aussi des causes d'un haut intérêt, par la fécondité de son sol, par ses diverses Manufactures, par son commerce dans tout l'univers, & par ses Colonies.

Cependant, sans la dette publique, & les divers emplois que la Finance offre sans cesse, l'intérêt de l'argent seroit bientôt aussi bas en France que par-tout ailleurs. Il y a lieu de croire qu'il y a maintenant dans ce Royaume près de deux milliards d'argent monnoyé, & l'accroissement annuel dans ces circonstances est d'environ trente millions.

La sagesse des Lois qui assure au prêteur le recouvrement de sa créance, concourt au bas prix de l'intérêt; car cet intérêt s'établit aussi en raison des dangers qu'on apperçoit dans la confiance.

Liberté de l'Intérêt.

Le prix de l'intérêt doit être libre, comme celui d'une marchandise, puisqu'il est le point de réunion entre les convenances de deux parties, le prêteur & l'emprunteur.

Intérêt usuraire.

Ce que j'ai dit ci-dessus ne s'applique point à ce qu'on appelle communément un intérêt

usuraire. Ce n'est pas l'économie politique qui s'y oppose; mais les mœurs font bien de l'avilir, & les Lois de le défendre, comme on interdit dans la Société tout abus de la force envers la foiblesse, ou la démence.

Crédit Public.

Le crédit est le moyen d'emprunter; il est, comme toutes les forces, un bien ou un mal, selon l'intelligence qui les employe.

Emprunt public : Dettes nationales.

Un besoin de cent millions survient dans une Société. Il y a deux manières d'y pourvoir, ou d'ordonner une contribution pour cette somme, ou de l'emprunter, en n'établissant un impôt que pour l'intérêt annuel de cent millions.

Quand la confiance permet la réussite de cette dernière manière, elle est la plus facile & la plus commode pour toute la Société; car elle satisfait aux desirs de ceux qui auroient besoin d'emprunter pour payer leur part aux cent millions nécessaires; sans contrarier ceux qui aimeroient mieux payer cette même part en capital, puisqu'ils peuvent le placer dans l'emprunt, & retirer un intérêt annuel équivalent à l'impôt annuel établi.

L'emprunt public ne fait que remplacer les emprunts entre particuliers, emprunts qui seroient la suite nécessaire d'une levée trop forte & disproportionnée aux moyens présens d'un grand nombre d'entr'eux.

Mais il y a cette différence entre ces deux sortes d'emprunts; c'est que ceux qui se font entre particuliers, n'intéressent le créancier qu'à

la fortune d'un individu, au lieu que le prêt au Souverain attache à la prospérité publique.

Le crédit fait le succès d'un emprunt ; l'emprunt rend la levée des impôts plus facile ; & les impôts pourvoient aux demandes du Souverain.

Si ces demandes ont pour but de défendre le pays contre la conquête, ou d'accomplir tout autre dessein avantageux à la Société, le crédit, l'emprunt & l'impôt sont autant de forces précieuses, mais elles deviennent nuisibles, quand elles rendent plus faciles des opérations qui sont contraires au bien de l'Etat.

Est-il toujours indifférent d'emprunter ou d'imposer ?

Imposer un capital, ou l'emprunter, en n'imposant que son intérêt, revient à-peu-près au même en soi, ainsi que nous venons de le présenter ; mais il est des circonstances morales qui doivent déterminer la préférence. Quand le besoin est considérable & pressé, & qu'il y a du crédit, il faut employer l'emprunt, parce que la levée d'un gros impôt seroit difficile, & occasionneroit des convulsions. Mais pour des besoins modérés, il faut toujours préférer l'impôt, tant pour simplifier les opérations, & suivre plus facilement l'équilibre des finances, que pour ménager le crédit public & le prix de l'intérêt par la rareté des emprunts.

J'observerai seulement encore en faveur des emprunts, comparés à l'impôt pour le capital entier, que l'augmentation annuelle en Europe des métaux précieux, adoucit le poids des tributs en argent, qu'on paye au Souverain, & diminue la valeur des intérêts qu'il repartit aux

rentiers : car un million vaut beaucoup moins aujourd'hui qu'il y a vingt ans, puiſque pour ce même million on auroit eu dans ce temps-là beaucoup plus de productions de la terre, ou d'ouvrages des hommes, qu'on en obtiendroit aujourd'hui pour la même ſomme.

On objecte avec force contre les emprunts publics, qu'ils ſont la ſource des rentiers, & par conſéquent des hommes oiſifs. Il me ſemble qu'on exagère cet inconvénient.

C'eſt une propriété quelconque qui entraîne l'oiſiveté, en diſpenſant de travailler : mais les emprunts publics n'augmentent pas la ſomme des propriétés ; ils ne font que les déplacer. S'il n'y avoit pas de Propriétaires de richeſſes mobiliaires, inutilement ouvriroit-on un emprunt ; & s'il y en avoit, ils trouveroient d'une manière ou d'autre le moyen d'échanger ces richeſſes contre une part annuelle aux productions du travail d'autrui, en reſtant eux-mêmes dans l'oiſiveté. On ne ſauroit cependant ſe diſſimuler que la facilité d'obtenir de gros intérêts par les emprunts publics, n'encourage jusqu'à un certain point cette oiſiveté, en préſentant au Propriétaire d'argent, un revenu plus conſidérable, que celui qu'il pourroit retirer de la même ſomme, appliquée à des objets d'Agriculture, de Commerce & d'Induſtrie.

On eſt quelquefois induit en erreur par la ſomme immenſe d'intérêt que paye un Etat. On voit cent millions de rentes diſtribuées dans la Société, & l'on croit qu'il en réſulte des hommes oiſifs en même proportion ; mais l'on ne prend pas garde qu'en même temps il y a cent millions d'impôts établis pour pourvoir à ces

intérêts, & que souvent la plus grande partie de ces impôts sont payés par ceux mêmes qui ont des rentes.

Respect dû à la Dette publique.

Il n'est point de propriété plus respectable que celle des fonds publics. Les créances entre particuliers, les propriétés de toute espèce acquises à prix d'argent que la Loi protége avec tant de soin, n'ont pas plus de mérite aux yeux de l'équité, qu'un prêt fait à la Société dans la personne du Souverain. Ainsi toute infraction volontaire à la dette publique, est un déplacement de propriétés aussi injuste qu'inutile.

Il n'est qu'une dette plus respectable encore, ce sont les pensions accordées à ces citoyens qui ont exposé leur vie & bravé les dangers pour la défense de leur pays ; & qui n'ont souvent que quatre à cinq cent livres de rente pour consolation de leurs infirmités, & pour prix de la plus noble des vertus sociales, celle du courage.

Effet de l'exagération de la Dette publique.

On auroit tort de représenter aux Princes qui veulent être fidelles à leurs engagemens, qu'on peut emprunter sans inconvénient tant qu'on a du crédit, parce qu'on peut toujours balancer l'augmentation des intérêts par l'augmentation des tributs, qu'on ne peut pas à la vérité pousser trop loin l'impôt sur les productions, mais qu'on ne risque rien à élever les impôts sur les consommations, & que c'est une manière de recevoir des rentiers d'une main ce qu'on leur paye de l'autre. Une telle assertion n'est vraie

que jusques à un certain point; car du moment que ces impôts sur les consommations renchériroient trop le prix de toutes les jouissances, ce même rentier, qui est intéressé plus que personne à la prospérité des finances, mais qui ne s'occupe pas du rapport qui existe entre ses consommations & la sûreté de sa rente, iroit la dépenser ailleurs. Les autres Propriétaires des richesses mobiliaires en feroient autant. Ils feroient suivis par tous les hommes industrieux qui accroissent ces richesses; & la fortune publique & celle des particuliers dépériroient également.

La dette publique & les impôts sont immenses en Angleterre, si on les compare à la reproduction : aussi tout y est fort cher; mais les charmes de la liberté servent jusqu'à-présent de dédommagement. Cependant comme l'Amérique Angloise offre la même liberté, si des circonstances extraordinaires occasionnoient en Angleterre de nouveaux besoins publics considérables, elle ne pourroit peut-être y pourvoir par de nouveaux impôts, sans occasionner une émigration, & sans contrarier ses établissemens d'industrie; alors les créanciers publics seroient allarmés.

En général on ne doit pas perdre de vue, en réfléchissant sur ces objets, que les intérêts des fonds publics ne sont appuyés que sur les impôts, & que les impôts ne sont assurés que par la culture des terres, & par l'industrie générale qui vivifie & accroît les richesses. Ainsi il est toujours important, & pour les créanciers & pour les Princes fidelles, que la dette soit en équilibre avec la puissance, & que les impôts ne soient jamais élevés à un période, qui par la

cherté des denrées, pourroit éloigner les possesseurs des richesses mobiliaires, & les hommes industrieux, & décourager la culture des terres en réduisant à rien le profit de leurs Propriétaires; car le garant commun de toutes les richesses, c'est le travail.

Prêts faits par les Etrangers.

Cette question est bien simple.

Quand un Etat emprunte des autres à l'intérêt ordinaire, il n'y a aucun inconvénient, puisque l'utilité que l'Etat tire de cet argent est vraisemblablement proportionnée à cette rétribution, & il obtient de plus l'avantage politique d'attacher les Etrangers à sa prospérité; mais quand il emprunte d'eux à un intérêt usuraire, il fait une grande faute. Cependant comme ces intérêts usuraires n'ont lieu que par des événemens fâcheux, & pour éviter quelquefois de plus grands maux, c'est au Souverain à juger quel sacrifice il peut faire à cette circonstance.

SUBSIDES.

Les subsides sont une somme d'argent qu'un Etat paye à d'autres pour s'assurer de leur alliance. C'est un sacrifice fait à la force, & si ce sacrifice, en procurant à l'Etat des secours étrangers, lui permet d'entretenir chez lui moins de soldats, la Société peut retrouver par leur travail ce qu'elle emploie en subsides. Car ces subsides ne sont ordinairement payés que par les Nations industrieuses, aux Nations pauvres qui ne vendent pas chérement leurs services: mais s'il falloit payer de tels subsides en subsistances; ce seroit une folie, puisqu'il vau-

droit mieux les appliquer à augmenter ſa propre population.

Théſauriſation des Souverains.

La théſauriſation des Souverains comme celle des Particuliers, s'oppoſe à la reproduction; mais le Prince deſpote d'un pays contrarié par la nature, & qui ne peut compter ni ſur les charmes de la liberté, ni ſur un heureux climat, pour arrêter dans ſon pays les richeſſes mobiliaires, agit quelquefois avec politique en théſauriſant, ſurtout ſi par goût pour la guerre & par eſprit de conquête, il deſiroit bien plus d'avoir des Sujets Soldats, que de les tenir dans l'aiſance.

Mais dans un pays deſtiné par la nature à des jouiſſances, & qui peut augmenter ſa force par ſes richeſſes, le Souverain doit favoriſer le mouvement qui les reproduit, certain qu'une liberté ſage, un bon climat & la variété des objets agréables, retiendront toujours ſans effort les Propriétaires de ces richeſſes.

C o l o n i e s.

Il peut y avoir deux ſortes de Colonies: les unes qui ne ſeroient que l'effet d'une population exceſſive; & l'amour de l'humanité ſuffiroit alors pour les favoriſer: les autres, auxquelles on n'attacheroit un prix que par l'amour des jouiſſances & du pouvoir; telles ſont les Colonies qui produiſent du ſucre, du café, des indigos & des épiceries. Dès que ces productions ſont partie des deſirs de l'homme, & qu'on cherche à ſe les procurer, il eſt ſans doute beaucoup plus avantageux de le faire par la propriété, le défrichement & la culture d'une Colonie, que par des

des achats faits chez l'Etranger. Car par cette dernière méthode, nous nourririons leurs Colons, leurs Navigateurs & leurs Marchands, & par l'autre, nous nourririons les nôtres. Ainsi, tout ce que nous avons dit sur les Manufactures, s'applique à de telles Colonies. C'est le moyen le plus économe de nous procurer les biens qu'elles produisent; & ces biens deviennent encore un objet d'échange contre les marchandises des autres Nations, ou contre leurs subsistances, ou contre leur argent, qui représente la faculté générale d'acquérir.

Faut-il que les Colonies soient soumises à des Lois particulières de prohibition?

Si une Colonie étoit aussi facile à défendre qu'une Province frontière, il n'y auroit aucune raison pour la traiter différemment; car la séparation par la Mer, ne romproit pas plus l'identité qu'une séparation par une rivière, s'il n'en résultoit pas une beaucoup plus grande difficulté de conserver. C'est à cette circonstance, & non à aucun principe économique, qu'il faut rapporter les Lois prohibitives qui sont particulières aux Colonies.

C'est par cette considération, qu'en même temps qu'il est sage de les gouverner avec beaucoup de douceur, il faut les maintenir dans le besoin de la Métropole. On doit les pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire, mais leur défendre tout commerce direct avec les Etrangers: il convient de ne pas lever des contributions dans les Colonies, mais d'établir l'impôt en Europe sur leurs productions; ce qui revient au même, pourvu qu'on ait soin en même temps d'entretenir

dans ces Colonies un attrait continuel vers la Métropole, afin que cette dernière soit toujours le dépôt des richesses mobiliaires amassées par les Colons; & il faut desirer que ces Colons, par les établissemens qu'on offre à leurs enfans dans la Métropole, ou par d'autres liens agréables & volontaires, se regardent toujours comme membres du même Etat; en sorte qu'avec deux terres différentes, il y ait, s'il se peut, un même esprit.

Au reste, par une suite du principe que nous avons établi, tous ces ménagemens & toutes ces Lois prohibitives, seroient bien moins importantes pour la Nation qui se croiroit certaine d'être maîtresse de la Mer.

NAVIGATION ET PÊCHE.

Ce sont des moyens d'appliquer les fruits de la terre à nourrir des hommes utiles; mais la pêche est de plus une espèce d'Agriculture, puisqu'elle multiplie les subsistances, &, en formant des matelots, elle est encore une source de puissance; c'est donc une des occupations qu'il importe le plus de favoriser.

COMMERCE DES INDES.

Le Commerce des Indes consistant en mousselines ou autres toiles de coton qu'on y fabrique, la faveur qu'on a donné à ce commerce sembleroit contrarier les principes que nous avons établis sur l'importance de multiplier & de protéger tous les travaux intérieurs: il est donc important, pour éclairer sur cette contradiction, d'examiner la question suivante.

Faut-il être jaloux de toute espèce d'industrie étrangère ?

Quand une Nation possède beaucoup d'objets d'échange, elle ne doit pas employer son terrain & ses hommes à des objets pour lesquels elle n'a pas des avantages naturels.

Si, pour planter du tabac, il falloit sacrifier un terrain propre à des vignes, avec le produit duquel on pourroit obtenir celui d'un plus grand nombre d'arpens étrangers produisans du tabac, certainement on feroit une mauvaise combinaison; de même, s'il y avoit un pays comme les Indes, où par la nature du sol, du climat & des usages, les hommes fabriquassent une certaine Manufacture à infiniment meilleur marché que les Européens, il pourroit convenir à une Nation industrieuse, comme la France, d'employer ses hommes à d'autres travaux, d'échanger le produit de ces travaux contre de l'argent, & de porter ensuite cet argent aux Indes.

Par exemple, si par le travail de dix mille François, les uns faisant des toiles, des chapeaux, &c. les autres les portant à Cadix pour avoir des piastres qu'ils transportent au-delà du Cap de Bonne-Epérance, on pouvoit obtenir aux Indes une quantité de mousselines qu'on n'auroit pu fabriquer en France qu'avec quinze mille hommes, on doit préférer d'acheter ces mousselines aux Indes, puisqu'il reste en bénéfice le travail de cinq mille hommes.

Ce fut par de telles considérations que le Commerce des Indes fut trouvé raisonnable

& politique par COLBERT, quoiqu'il fût jaloux de multiplier en France toute eſpèce de Manufactures ; mais, depuis cette époque, toutes ces proportions ont changé. Les toiles des Indes ont coûté beaucoup plus à la France, tant par la hauſſe du prix de la main-d'œuvre, que par les vexations exercées par les Souverains du pays & par les grandes dépenſes de guerre & de ſouveraineté que ces établiſſemens ont occaſionnées; dès-lors l'économie politique ne peut plus conſeiller ce Commerce ; il ſeroit préférable de favoriſer en France l'établiſſement de ces Manufactures & de quelques autres ſemblables, en prohibant celles des Etrangers ; mais ſi d'autres conſidérations importantes excitoient la France à conſerver des établiſſemens dans un pays où d'autres Nations en poſſédent de très-conſidérables, alors le Commerce ceſſeroit d'être le motif principal ; mais il deviendroit l'adouciſſement d'un malheur politique, & c'eſt peut-être la manière d'enviſager aujourd'hui cet objet.

COMMERCE DE CHINE.

Le Commerce de Chine eſt tout différent de celui des Indes. On y va chercher des thés qui ne croiſſent que dans ce pays-là, & comme le goût pour cette boiſſon eſt général en Europe, & que toutes les Nations ſont obligées d'acheter les thés en argent, cette miſe commune entretient les mêmes proportions dans la propriété des métaux, & convient également à toutes, mais ſur-tout aux Eſpagnols, qui doivent déſirer fortement que l'argent qu'ils envoyent ſans ceſſe en Europe, s'écoule à la Chi-

ne & dans les Indes, afin qu'il ne perde pas trop de ſon prix.

Compagnie excluſive pour le Commerce des Indes & de la Chine.

Voyez l'Eloge de COLBERT, *pag.* 48.

LUXE.

(*Voyez* l'Eloge de COLBERT, *pag.* 51). On y a fait entendre à l'article du luxe, que quelque faſte qui regnât dans la Société, le ſort des ſalariés reſteroit toujours le même, parce que les Propriétaires des plus grandes richeſſes ne donneront jamais pour une journée d'hommes que le moins qu'ils pourront, & qu'il feront toujours la Loi. Je dois répondre a une objection qu'on peut me faire ici, en préſentant l'exemple de l'Angleterre, où les ſalariés jouiſſent d'un meilleur ſort que dans tous les autres pays, ce qui peut faire penſer que les rapports établis dans l'ordre ſocial ne s'y oppoſent pas, ainſi que je l'ai préſumé

Cette différence dans le ſort des ſalariés Anglois eſt réelle; mais elle ne contredit point les principes qu'on a établis à ce ſujet, parce qu'elle tient à une circonſtance particulière à l'Angleterre; c'eſt que le peuple y eſt propriétaire d'une valeur qu'il diſpenſe aux riches, & avec laquelle il les force à de la modération dans leurs droits. Cette valeur eſt la faculté de les élire, ou de ne pas les élire pour membres du Parlement. De cette heureuſe prérogative découle l'amélioration qu'ils éprouvent dans leur ſort phyſique; mais les Anglois ſont les ſeuls peuples de l'Europe qui jouiſſent d'un tel bonheur.

L'étendue du Commerce & des Colonies de l'Angleterre y rend aussi la concurrence des salariés moins grande, à cause des nombreuses occupations qui leur sont ouvertes de toutes parts.

Quel genre de Luxe faut-il exciter par préférence?

Il est des objets de luxe réprouvés par la morale; chacun les connoît; mais il en est aussi que l'économie politique doit distinguer.

Le luxe le plus contraire aux principes de l'économie politique est celui qui contrarie la population. Tel est celui des parcs, des chemins fastueux & des chevaux, parce qu'il emploie au faste où à l'amusement une grande portion de terres, capables de multiplier les subsistances.

Entre les autres luxes, le Souverain doit préférer celui qui s'appliquant aux richesses durables, augmente la force par l'échange qu'on peut en faire contre les subsistances ou les services des Etrangers. Un tel luxe est plus social que celui des jouissances fugitives ou périssables. Ainsi, le luxe des tableaux vaut mieux que celui de la musique, celui de la vaisselle, que celui des feux d'artifice, &c. Mais la loi du bonheur, la première de toutes exige qu'on laisse à cet égard la plus grande liberté. Il ne faut pas acheter la force nationale par un trop grand sacrifice de la part des particuliers; car on ne doit jamais perdre de vue que cette force elle-même n'est un bien, qu'autant qu'elle est un garant du bonheur.

TABLE

TABLE
DES NOTES.

